



La Feuille de Chou



Bulletin municipal

www.champrond-en-gatine.fr

n°82 - décembre 2023

Les événements de fin d'année à Champrond



🕒 Samedi 16 décembre (à 18h) : Chantons Noël ...

... Chants de Noël suivis du vin chaud et du chocolat chaud.

🕒 Fermeture de la mairie du 23/12/2023 au 03/01/2024 inclus

2023

Décembre



2024

Janvier



🕒 Dimanche 21 janvier (à 10h30 à la salle des fêtes) : Les Vœux de la commune.

* Pensez à consulter l'agenda du site internet du village tout au long de l'année.

Bulletin municipal en couleur téléchargeable sur www.champrond-en-gatine.org / rubrique « Feuille de Chou »



L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de
vous présenter une
nouvelle édition ...

Responsable
de publication :
Philippe Guillemet

A la mise en page :
Claire Tafoiry

A la relecture :
La commission
Communication

A la reproduction
et à la distribution :
Sophie Prella

Les membres du
Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Nous arrivons à la fin de cette année 2023, une année qui a été riche en événements pour la commune.

Après une année scolaire complète de fonctionnement, nous avons inauguré la nouvelle partie de l'école le 9 septembre. Cela faisait trente ans que l'école était restée sans aucune construction ou transformation notable. Les associations communales ont également été très actives et leurs manifestations ont été le plus souvent couronnées de succès.

Le garage Leduc a été repris par Monsieur Anthony Goupil début septembre, le salon de coiffure Odile Tiff d'Odile Gillet s'est refait une beauté, sa façade est beaucoup plus visible en apportant une réelle touche de modernité.

L'ancien immeuble d'habitation de la gendarmerie devrait être démolie au début de l'année prochaine. Un projet de construction de quelques maisons locatives est en gestation sur ce site.

Tout ceci, grâce à l'ensemble des forces vives de notre commune qui participe à son dynamisme.

En cette fin d'année, il est important de remercier l'ensemble des acteurs de notre commune et entre autres, l'équipe municipale, les agents communaux et intercommunaux qui oeuvrent pour cette évolution positive.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette nouvelle édition de notre bulletin municipal.

Le Maire
Eric Legros



Bar - Tabac - Point Poste
Le D'Aligre



Garage GOUPIL



Soutenons
les entreprises,
artisans et
commerçants
de la commune !



La Table du Perche



SAS FILLETTE

Consommons local !



Roderic Brochage



Ces produits sont aussi proposés
au kiosque sur la place de l'église.



SCAEL





Vos artisans, commerçants en cette fin d'année

LA TABLE DU PERCHE

LA TABLE DU PERCHE
5 GRANDE RUE
28240 CHAMPROND EN GATINE

31 décembre 2023 à partir de 19 h

Apéritif

Punch des Iles - Cocktail américain

Entrée

Délice des Iles
Duo de saumon

accompagné de sa sauce aux oeufs de lump et oeufs de saumon

Plat

Un magret de canard et son gratin dauphinois aux cèpes
accompagné

1 bouteille de bordeaux pour 4

Assortiment de fromage et sa salade

Dessert

Bavarois aux fruits accompagné

1 bouteille de champagne pour 4

Café

DJ FRED

POUR VOUS FAIRE DANSER TOUTE LA NUIT

Réservation obligatoire au

06 80 88 17 19

80 euros pour les adultes

20 euros pour les enfants de - 12 ans

Vos artisans, commerçants en cette fin d'année

AUX GÂTINETTES DE CHAMPROND

☆ **Pensez à passer vos commandes pour les fêtes** ☆



Nos pains :

Pains aux noix, pain de seigle, pain de mie nature ou figues (rond ou carré)
La meule nature, pain d'épice.

Nos bûches :

La Spirale de Noël

(Crèmeux vanille et croquant chocolat)

La Divine :

(Croustillant pistache et mousse framboise)

Le fruitier

(Crèmeux poire et mousse poire)

Nos bûches traditionnelles

Crème au beurre

Chocolat, Café, Grand Marnier

Petits fours sucré ou salé (plateau de 24 pièces)

Le **dimanche 24 décembre** rejoins-nous
avec le père Noël pour un moment inoubliable !
Tu pourras te faire prendre en photo et une friandise te sera distribuée.

Nous te disons donc au **24 décembre de 9h à 13h**

Tu peux venir avec ta famille, tes amis et toutes les personnes que tu aimes.

On vous attend nombreux les petits et les grands

À bientôt

Les photos seront prises par vos soins



**Les Gâtinettes de Champrond en Gâtine met à votre disposition
un nouveau distributeur de baguette 24h/24 à partir du mardi 5 décembre .**

Aux Gâtinettes de Champrond

Jean-Yves Scaviner

23, Grande Rue

28240 Champrond en Gâtine

☎ : 02 . 37 . 37 . 08 . 39

✉ : auxgatinettesdechamprond@gmail.com

La Feuille de Houx n°82

Horaires

- ▣ 24 décembre et 31 décembre :
de 6h30 à 17h30
- ▣ 25 décembre : de 7h à 12h30
- ▣ 1^{er} janvier 2023 : Fermé

www.champrond-en-gatine.fr



Vos artisans, commerçants en cette fin d'année

LE SÉBASTOPOL

Pour les fêtes de fin d'année, Le Sébastopol vous propose des menus à emporter.

Pour vos achats de fin d'année, pensez aux bons cadeaux du restaurant au montant qui vous convient : cela fera des heureux sous le sapin !

Claire et son équipe vous souhaitent de passer de jolies fêtes de fin d'année.

Le restaurant sera fermé du 1er Janvier au 11 Janvier.

Réouverture le vendredi 12 Janvier 2024.

Le Sébastopol
RESTAURANT TRAITEUR

Menu des fêtes

À EMPORTER

Bonne fêtes de fin d'année à tous

pour le
24 & 31
Decembre

Menu 35€

Entrée, Plat, Dessert

A récupérer au restaurant ou livraison (20min autour-sup 4€50)

Entrée
Assiette Terre & Mer :
Foie gras maison, magret, jambon de pays & saumon fumé et croustillant de crevettes
OU
Conchiglioni aux escargots et sa crème d'ail
OU
Déclinaison de Saumon

Plat
Croustillant de Noix de Joue de Bœuf sauce Cidre du Theuil
Pommes de terre grenailles & ses petits légumes
OU
Saumon & St Jacques sauce Coteaux du Layon & son Risotto vénéré
OU
Suprême de Pintade sauce Morilles et sa pomme de terre panée au Comté

Dessert
Macaron Spéculoos & Clémentine
OU
L'Exotic : Coco, Mangue & Passion
OU
L'entremet Chocolat au lait Pralinée & Noisette

Réservation avant le 22 Déc pour le 24 Déc. & avant le 29 Déc pour le 31 Déc. ☎ **02 37 49 80 02**

Le Sébastopol
RESTAURANT TRAITEUR
www.lesebastopol.fr

Claire Dubois

24 Grande Rue 28240 Champrond-en-Gâtine

☎ 02 37 49 80 02

f Le Sébastopol



Le Comité des Fêtes

SAMEDI 16 DÉCEMBRE 2023 À 18H



Chantons Noël

Venez chanter Noël avec le Comité des Fêtes de la commune de Champrond-en-Gâtine !

Vin chaud
Chocolat
Chaud
OFFERTS !





EGLISE SAINT-SAUVEUR
CHAMPROND-EN-GÂTINE

Association de Sauvegarde du Patrimoine



L'Association de sauvegarde du Patrimoine de Champrond a participé à la brocante du 15 août à Champrond-en-Gâtine et a organisé des circuits découverte du patrimoine du village à l'occasion des journées du patrimoine.

L'association a également organisé une opération de nettoyage de l'église de Champrond-en-Gâtine suite aux travaux effectués.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et vous donnons rendez-vous l'année prochaine.





Association des Parents d'Elèves

L'APE repart pour cette nouvelle année avec pleins de nouvelles animations afin d'aider les écoles dans leurs projets pédagogiques.

Pour 2024, l'APE vous proposera une après-midi gratuite jeux de société **le dimanche 17 mars** avec jeux pétilles, puis une fête des écoles **le samedi 15 juin 2024**.

Si vous souhaitez vous investir dans la vie associative de votre école, vous avez des idées pour dynamiser l'APE ou que vous êtes juste curieux, n'hésitez pas à nous rejoindre en nous contactant via les réseaux sociaux ou par mail : ape.28240@gmail.com

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Un Petit Air de Culture

150 personnes sont passées au cours du salon avec un grand succès pour les œuvres exposées. Ce salon se développe d'années en années avec des œuvres de belle qualité. Le 1er prix a été remporté par Michel Morel pour une superbe sculpture sur acier. Nous espérons que ce salon remportera au moins le même succès l'an prochain. L'équipe est déjà mobilisée pour organiser le salon d'Arts 2024 qui aura lieu les 26 et 27 octobre 2024.



L'arbre de Noël

Le Père Noël est venu en calèche à la rencontre des enfants de la commune le 03 décembre dernier.

Un goûter a été offert par la commune et l'APE.

Nous remercions Les Gâtinettes de Champrond pour les jolies brioches couronnes.

Le père Noël a apporté des cadeaux aux enfants du village et a effectué de jolies balades dans les rues du village.

Les enfants qui n'ont pas eu la chance de rencontrer le Père Noël peuvent venir chercher leur cadeau à la bibliothèque municipale.



La Feuille de Houx



www.champrond-en-gatine.fr



Du côté des artisans, artistes et commerçants

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

GARAGE : CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE



Après 11 années d'activités, Benoit LEDUC a souhaité passer la main à Anthony GOUPIL.

Le garage GOUPIL a ouvert après quelques travaux de rafraîchissement.

L'inauguration du garage s'est déroulée le 02/09/2023 avec la participation de nombreux clients.

Nous souhaitons à cette nouvelle équipe de poursuivre l'activité du garage dans les meilleurs conditions possibles.

Garage GOUPIL
82 Grande Rue
28240 Champrond en Gâtine
☎ 02 37 49 82 90



© Odile 'Tiff ©



Après 2 mois de travaux de rénovation, Odile est heureuse de vous accueillir de nouveau dans son **salon de coiffure** localisé place de l'église.

Salon de coiffure Odile'Tiff,
3 place de l'église
Champrond en Gâtine,
☎ 02 37 49 81 73

P.S. : une pensée pour les riverains du salon et tous les commerces de Champrond, pour les désagréments qui ont été occasionnés par les travaux (le bruit et les allers et venues des véhicules).

Merci de votre compréhension.

Odile.





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

© Entreprise de Nettoyage : Cessation d'activités ©



Après 30 années de bons et loyaux services,
M. Philippe LUNEL et son épouse Catherine ont décidé de prendre leur retraite.

Leurs activités sont reprises par une entreprise de Courville-sur-Eure
et cessent donc sur notre commune.

© Vente de fruits de mer et crustacés ©

Ostréiculteurs depuis plus de 30 ans à Gouville sur mer dans la Manche, nous proposons des huîtres, des praires, des palourdes, des bulots, des tourteaux, des coquilles St Jacques, des crevettes...

Nous nous installons à Champrond en Gâtine, près du kiosque place de l'église, une fois par mois, **chaque dernier vendredi après-midi du mois.**



Pour les fêtes, nous serons présents les dimanches 24/12 et 31/12 de 9h à 12h30.

Thierry Eudes , Producteur.

© la Table du Perche ©



Le restaurant « La Table du Perche »
vous propose des parties de Belote

La Table du Perche

5, Grande rue

28240 Champrond-en-Gâtine

Tél : 06 80 88 17 19

02 37 37 47 39

Email : latableduperche28@gmail.com

Horaires d'ouverture :

Lundi de 6h à 14h et de 18h à 22h
Mardi de 5h30 à 14h et de 18h à 22h
Mercredi de 5h30 à 14h et de 18h à 22h
Jeudi de 5h30 à 14h et de 18h à 22h
Vendredi de 6h à 14h et de 18h à 22h
Samedi de 12h à 14h et de 18h à 22h.





● L'actualité communale et intercommunale ●



BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque est **ouverte** aux horaires d'ouverture de la mairie
les mardis et jeudis de 17 à 19 h et le samedi de 9 h 30 à 12 h.



De nombreux ouvrages, romans, bandes dessinées, documentaires, albums
sont **prêtés gratuitement** aux adhérents adultes et enfants.

A noter : un **renouvellement d'environ 60 ouvrages** est effectué tous les 2 mois.

Lors de l'adhésion ou de son renouvellement, **une carte est remise à l'adhérent**, qui lui permet de **réserver** parmi les **170.000 livres** de la Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir. Ces livres sont acheminés à la bibliothèque chaque mois par navette.

La médiathèque départementale d'Eure et Loir permet aussi l'accès :

- à des milliers de cours interactifs en ligne 24/7 sur tous vos sujets préférés !
- et aussi jusqu'à 1.800 titres de presse en ligne (quotidiens, actualité, people, auto...).



RETOUR SUR LES CITY-STADES EN FOLIE

La Communauté de Communes (CdC) Terres de Perche a proposé au début de la période estivale une compétition "Les City-stades en folie" qui a permis d'organiser des tournois de foot à 5 et de basket en équipe de 3. Cette compétition était organisée sur 7 communes dont Champrond-en-Gâtine pour laquelle c'était une première !



Celle-ci a permis de réunir plusieurs équipes de jeunes du village qui ont participé avec enthousiasme à ces jeux quasi olympiques.

Un grand merci à Guillaume Leroy, chargé de mission Sport de la CdC, qui a animé ces rencontres sportives.



L'installation de notre City-Stade qui a débuté au printemps, s'est finalisée début juillet avec l'implantation de la piste d'athlétisme. Cette infrastructure était attendue et permet aux enfants et aux adultes de pratiquer différents sports.





● L'actualité communale et intercommunale ●



ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

POUR LES TROIS ÉCOLES DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

- Ecole de Champrond en Gâtine



1ère récréation de l'année scolaire

- ◆ C'est déjà la deuxième année de fonctionnement des deux nouvelles classes. Comme l'année dernière, la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions d'accueil pour les 3 classes de notre école.
 - Dans la partie nouvelle de l'école, nous avons une classe de CM2 de 23 élèves avec comme enseignante Madame Isabelle Denis à qui nous souhaitons la bienvenue.
 - Également dans la partie nouvelle de l'école, nous avons également une classe de CE1-CE2 de 23 élèves avec comme enseignante Madame Virginie Cosson Handzisch qui est titulaire de son poste depuis de nombreuses années.
 - Dans la classe qui se trouve dans le même bâtiment que la mairie, nous avons la classe des CM1 de 22 élèves avec comme enseignante Madame Dominique Allard qui est à nouveau directrice de l'école suite à la mutation de Madame Camille Dunas.
Soit pour l'école 68 élèves en tout.
- ◆ Les agents du syndicat scolaire qui interviennent à l'école sont les mêmes qu'à la dernière année scolaire à savoir :
 - Madame Marie DABONOT, notre cantinière depuis 2006, assure également l'accueil du matin et le ménage d'une partie des locaux.
 - Madame Ghislaine GODARD assure le ménage d'une partie des locaux scolaires, le point accueil du matin à l'école de Montlandon et le soir à l'école de Champrond en Gâtine.
 - Madame Sabrina JAOUEN assure le service et la surveillance pendant le temps du repas et la surveillance de la récréation qui suit.
- Ecole de Montlandon
L'école de Montlandon est dirigée, comme les années précédentes, par Madame Casco Dorado Laurence. Elle est accompagnée par Madame Paméla Lefièvre qui remplace Madame Houdelette Mélanie en qualité d'Agente Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM)
La classe de l'école a un effectif de 25 élèves dont 10 de Petite Section et 15 de Grande Section
- Ecole de Saint Victor de Buthon
L'école compte 48 élèves. Elle est dirigée comme les années précédentes par Madame Nathalie Lecointre :
 - 25 élèves dont 11 de Petite Section et 14 de Moyenne Section avec pour enseignante Madame Nathalie Lecointre. Elle est accompagnée de Madame Seigneuret qui est ATSEM.
 - 22 élèves de CP avec pour enseignante Madame Rebecca Lomont.

Ce qui fait un effectif pour l'ensemble du regroupement pédagogique, de 141 élèves soit 5 élèves de plus que l'année scolaire dernière à la rentrée de septembre 2022.





● L'actualité communale et intercommunale ●



ANNONCE DU SYNDICAT SCOLAIRE

Syndicat Scolaire

Champrond en Gâtine / Montireau / Montlondon / Saint Victor de Buthon

Le Syndicat Scolaire recherche des personnes susceptibles d'assurer des remplacements de ses agents et ce de façon ponctuelle.

Il s'agirait d'exercer des tâches d'entretien des locaux, de surveillance des temps périscolaires comme le temps de la pause méridienne, de confection des repas des restaurants scolaires, l'accompagnement dans les cars ou encore assurer le remplacement des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.

Vous pouvez vous renseigner et signaler votre intérêt au :

02 37 49 80 20 (siège du Syndicat Scolaire et Mairie de Champrond-en-Gâtine)

Mairie de Montireau : 02 37 37 31 37

Mairie de Montlondon : 02 37 49 82 78

Mairie de Saint-Victor-de-Buthon : 02 37 81 15 04



INAUGURATION DES NOUVELLES CLASSES DE L'ÉCOLE

Les nouvelles classes de l'école de Champrond-en-Gâtine ont été officiellement inaugurées le 09/09/2023 en présence de Mme Valérie Bonnin, Inspectrice Départementale de l'éducation nationale de la circonscription de Nogent le Rotrou, M. Luc Lamirault, Député de la troisième circonscription d'Eure et Loir, Mme Stéphanie Coutel, Conseillère Départementale et Maire de la commune de Manou et de M. Eric Legros, Maire de la commune de Champrond-en-Gâtine.



Jusqu'en 2022, les élèves étaient installés dans une classe en « préfabriqué » et dans une petite classe donnant sur la Grande Rue, très passante. L'école comportait également des toilettes vétustes. La restructuration de l'école était donc souhaitée depuis 2014.



Le nouveau bâtiment offre des conditions d'accueil et d'enseignement optimales avec deux classes, un bureau pour la directrice et des toilettes rinnovées.

Le montant total des travaux s'est élevé à 543 000 €. Cet investissement a été rendu possible grâce aux subventions accordées par l'Etat et par le Conseil Départemental :

- Subvention de l'Etat dénommée DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 135 000 €,
- Subvention de l'Etat dénommée DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement Local) pour 36 740 €,
- Subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement) pour 150 000 €,

Soit un total de subvention de 60% du coût total des travaux.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ Cérémonie commémorative du 15 août 1944



15 Août 1944 - 15 Août 2023 :
79 années d'histoire et de mémoire.

Traditionnellement, ce moment important pour notre village s'est déroulé lors de la fête de la Saint Sauveur.

La municipalité remercie les habitants pour leur participation à ce moment chargé d'histoire.



Discours de M. LEGROS (Maire de la commune) en hommage aux disparus lors de ce terrible conflit :

Merci à tous de votre présence aujourd'hui.

Cela fait soixante-dix-neuf ans que la commune a été libérée de la domination de l'Allemagne Nazie.

Cette libération qui a suivi cette formidable opération militaire que fut le débarquement sur les plages normandes.

Pourtant, ce n'était pas une guerre sans victimes, de nombreux soldats venus de tous les continents sont venus combattre pour la libération de notre pays.

Certains ont à peine mis le pied sur le sol français qu'ils ont été fauchés, le plus souvent en pleine jeunesse, les cimetières des soldats alliés de Normandie sont de ce point de vue des plus impressionnants.

Cette voie qui traverse notre village ne s'appelle pas pour rien Voie de la Liberté.

Sans l'intervention des Alliés, des résistants, c'est une toute autre Europe que nous aurions dû subir.

C'est le monde entier qui aurait basculé.

Malheureusement, il a fallu de nombreuses victimes civiles et militaires pour que nous sortions de cette emprise terrible.

Après notre commune, les troupes de libération se sont dirigées toujours plus à l'est jusqu'à ce que l'Allemagne Nazie capitule.

Heureusement, cette histoire s'est poursuivie avec plus de sérénité, l'Europe existe, elle fonctionne avec ses aléas, mais elle fonctionne.

Il est de notre devoir de rappeler ces moments d'une histoire récente, le monde du 21ème siècle connaît des soubresauts, il nous appartient d'être vigilants pour que l'esprit de liberté et que la démocratie continue son chemin dans notre pays, dans notre continent et dans le monde entier.

L'agression par la Russie de l'Ukraine de février 2022 nous ramène tristement des années en arrière. Nous pensons, naïvement sûrement, qu'une guerre de cette ampleur ne serait plus possible en Europe. Malheureusement cette guerre est là, à nos portes, la volonté des alliés de l'Ukraine est forte, les aides qui lui sont apportées le sont également, nous espérons tous que le chemin de la paix est proche avec la reconquête par l'Ukraine de l'intégralité de son territoire.

Pour la libération de la commune et pour rendre hommage à nos anciens combattants disparus et à toutes les victimes de cette deuxième guerre mondiale, je vous demanderais d'observer une minute de silence.

✂ Commémoration de l'armistice du 11/11/1918

Sur proposition de Monsieur Gilles Allard, directeur de l'école de musique de La Loupe et après notre accord, nous avons eu le plaisir d'accueillir pour la cérémonie du 11 novembre 2023, un jeune musicien prénommé Maxime qui a, avec son clairon et sa trompette, animé et rythmé notre cérémonie commémorative.



Ainsi, entre autres, il a joué la sonnerie aux Morts et la Marseillaise, notre hymne national.

L'ensemble des participants, habitants de la commune et élus du Conseil Municipal ont apprécié la participation musicale de ce jeune musicien habitant de la commune de La Loupe.





L'actualité communale et intercommunale

Commémoration de l'armistice du 11/11/1918



3 élèves de notre école ont lu des lettres que des soldats français ont envoyé à leur famille pendant cette première guerre mondiale.



Les participants à cette cérémonie ont également observé une minute de silence et M. LEGROS (Maire de la commune) a lu le discours en hommage aux disparus lors de ce terrible conflit et à tous les morts pour la France.

Cette commémoration s'est achevée par le pot de l'amitié au Bar - Tabac - Relais de Poste du D'Aligre.

Message de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État, chargée des Anciens combattants et de la mémoire, sur la commémoration du 11 novembre 1918, le 11 novembre 2023.

Le 11 novembre 1918, cela fait cinq ans déjà que, dans la clairière de Rethondes, le maréchal Foch a apposé sa signature sur la convention d'armistice.

Cinq ans déjà que Clemenceau a présenté l'armistice à la Chambre des députés, saluant l'Alsace et la Lorraine retrouvées, honorant « nos grands morts qui ont fait cette victoire ». Et dans cette heure terrible, à l'appel du carillon des églises et des beffrois, dans le silence des canons qui se sont tus, coulent à travers tout le pays des larmes de soulagement et de fierté.

Le 11 novembre 1918, cela fait cinq ans que les blessures cicatrisent lentement. Sur les visages des gueules cassées. Dans le cœur des veuves. Dans la solitude des orphelins. Devant les tombes ouvertes pour un fils ou un père. Au pied des monuments aux morts dont s'est couvert le pays. Les Français sont devenus des sentinelles de l'oubli.

Le 11 novembre n'est plus seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les Français.

C'est le 11 novembre 1918, quand le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe, pour ne jamais oublier le prix de la Victoire.

C'est le 11 novembre 1918, quand André Maginot allume la Flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis.

C'est le 11 novembre 1940, quand, dans le désarroi des consciences, les lycéens et les étudiants de Paris font de la flamme un symbole de résistance. Quand chez nos compatriotes alsaciens et mosellans, coupés de leur Patrie, la résistance s'organise.

C'est le 11 novembre 1944, quand les résistants de l'Ain devancent la Libération en défilant dans Oyonnax.

C'est aussi le 11 novembre 1944, quand la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

Alors, face aux noms inscrits sur les monuments devant lesquels nous sommes rassemblés, nous nous souvenons de tous les morts pour la France qui trouvent le repos dans nos mémoires reconnaissantes. Nous nous souvenons de ceux de 14, de ceux de 40 et de 44, de ceux de 1954 et de 1962, de ceux de 1983 ou de 2008 et de tous les autres. Nous nous souvenons de l'adjudant-chef Nicolas Latourte, du sergent-chef Baptiste Gauchot et du sergent-chef Nicolas Mazier, tous trois morts pour la France en 2023.

Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Ils ont des droits sur nous, comme nous avons des devoirs à leur égard. Alors portons lucidement leur héritage. Car c'est en honorant leur sacrifice que se construit l'avenir de notre Nation, sans jamais douter de notre capacité à nous relever des plus grands périls.

Et portons fièrement le Bleuet de France, cette fleur dont l'éclosion ramenait la vie sur la terre déchirée des champs de bataille, qui désormais honore les morts et soutient ceux qui restent.

Aujourd'hui, la flamme brille sous l'Arc de Triomphe depuis 100 ans durant lesquels les Français n'ont jamais cessé de clamer :

Vive la République ! Et vive la France !





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ **ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'**

Nous sommes l'Espace Conseil France Rénov' d'Eure-et-Loir, service public de la rénovation de l'habitat, porté par SOLIHA Normandie Seine. Vous trouverez ci-jointe notre plaquette. Nous donnons des conseils neutres, gratuits et indépendants aux particuliers qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Nous couvrons l'ensemble du département d'Eure-et-Loir.

Pour des travaux de rénovation énergétique et selon les ressources des ménages, il est possible d'obtenir « MaPrimeRénov' Sérénité », une aide donnée par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Au 1er octobre 2023, l'aide a été revalorisée : de 50 à 65 % du montant total HT des travaux pris en charge !

**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
BIEN CHOISIR SON AIDE**

MaPrimeRénov'
Meux être vrai, mieux pour la planète

Une rénovation ciblée sur un poste de travaux

Chauffage | Isolation Ventilation | Menuiseries

- Démarche autonome en ligne
- Travaux par étape
- Aide forfaitaire

Inscription sur www.maprimerenov.gouv.fr

À SAVOIR
Pour ces deux aides :

- Les entreprises sélectionnées pour les travaux doivent être labellisées RGE
- Les demandes d'aides doivent être déposées avant signature des devis
- Elles sont versées une fois les travaux terminés
- Les aides varient selon les ressources

MaPrimeRénov' Sérénité

Une rénovation globale et performante

Chauffage | Isolation | Menuiseries | Ventilation

- Démarche réalisée par un organisme local agréé Mon Accompagnateur Rénov'
- Audit énergétique de votre logement
- Prise en charge de 50 à 65% du montant HT des travaux
- Travaux induits pris en charge
- Cumulables avec les aides locales des collectivités et des caisses de retraites

Inscription sur www.monprojet.anah.gouv.fr

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ, CONTACTEZ-NOUS

ESPACE CONSEIL France Rénov' 28
Le service public de la rénovation de l'habitat
02 37 21 32 71
france-renov28@soliha.fr
36 AVENUE MAURICE MAUNOURY
28500 LUISANT





L'actualité communale et intercommunale



ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

Qu'est-ce-que France Rénov' ?

- Le point d'entrée pour votre projet de rénovation énergétique
- Le service public de référence, gratuit et indépendant pour l'information, le conseil et l'accompagnement aux travaux
- Un réseau de plus de 450 guichets, sur l'ensemble du territoire national

Comment le service se déploie en Eure-et-Loir ?

- Un service porté par l'association SOLIHA Normandie Seine, l'acteur national en matière d'amélioration de l'habitat
- Un réseau de permanences d'information délocalisées pour être au plus proche des territoires
- Des experts à votre écoute pour des conseils personnalisés
- Des actions régulières de communication et de sensibilisation à destination du grand public, des professionnels, des collectivités et acteurs publics locaux



Contactez votre Espace Conseil



02 37 21 32 71
du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 17h30

36, Av. Maurice Maunoury
28 600 LUISANT

france-renov28@solihha.fr



Pour l'information
france-renov.gouv.fr

ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV' Eure-et-Loir

Le service public de la rénovation de l'habitat

Conseils neutres gratuits indépendants



Animé par :

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

France Rénov'



Un parcours unique pour tous les ménages

- Une aide pour prioriser et hiérarchiser vos travaux
- Des conseils techniques pour vos projets d'isolation, de ventilation et de chauffage
- Un avis neutre et objectif sur les devis
- Des informations actualisées sur les aides financières mobilisables pour votre projet
- La mise en relation avec les professionnels qualifiés



Rencontrez un conseiller près de chez vous sur rendez-vous



Tous les jours

- dans nos locaux à Luisant
36 avenue Maurice Maunoury
9h à 12h - 14h à 17h30
- Chartres
Pôle administratif - Place des Halles
9h à 12h45 - 13h30 à 17h

Chaque mois

- Châteaudun
À la Mairie
2 place du 18 octobre
2e jeudi de 10h à 12h
- Dreux
À la Maison de l'Habitat
8 rue du Général De Gaulle
2e et 4e mercredi de 14h à 17h
- Gallardon
À la Mairie
1 place du Jeu de Paume
5e mercredi de 10h à 12h
- Janville
À la Maison de Service Au Public
28 de l'Ermitage
1er mercredi de 10h à 12h
- La Loupe
À la Maison de Service Au Public
18 rue de la gare
2e lundi de 10h à 12h
- Nogent-le-Rotrou
Au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
1 bis rue Daubigny
4e mardi de mois de 10h à 12h

En partenariat avec :





L'actualité communale et intercommunale

ESPACE FRANCE SERVICE



Accompagnement Emploi

Utiliser un ordinateur en autonomie, s'informer ou être accompagné(e) par un animateur, afin d'accéder à une formation, un stage ou un emploi...

???

- Effectuer ses démarches en ligne:
 - S'inscrire sur les sites d'emploi (Boostemploi, Pôle Emploi, agences intermédiaires...)
 - Postuler à des offres
 - S'actualiser...
- S'informer / rechercher des stages, formations, emplois
- Créer / mettre à jour son CV, ses lettres de motivation
- Participer à des ateliers:
 - Se préparer à un entretien d'embauche (conseils, astuces, gestion des émotions...)
 - S'entraîner à un entretien d'embauche...
- Participer à des réunions, sessions de recrutement

Accueil / RDV usagers : 02 37 81 38 93

Ateliers/réunions... : 02 37 81 90 54
msaplaloupe@terresdeperche.fr



Un espace convivial équipé de IO PC, imprimante, WIFI... où se déroulent les réunions, formations, ateliers...

Infos / inscriptions / mise à disposition :
 02 37 81 90 54 / 06 02 18 01 88
msaplaloupe@terresdeperche.fr

Les ateliers numériques gratuits de nos partenaires...



Cycle de 10 séances (1/mois), groupe de 8 à 10 personnes



Cycle de 5 séances (1/semaine), groupe de 4 à 6 personnes



Sur RDV individuel, le jeudi matin

Le Conseiller numérique aide en priorité l'usager à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer les courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Calculer pour (vacances, impôts, partage) ses centres numériques
- Connaitre l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases de traitement de texte



18 rue de la Gare 28240 LA LOUPE

ESPACE FRANCE SERVICES

Horaires d'accueil du public :
 (Sur RDV de préférence)

- Du lundi au jeudi : 8h - 12h15
- Le vendredi : 8h - 10h
- Le lundi et jeudi : 13h30 - 16h

RDV à guichet fermé :

- *Accompagnement spécifique par un Conseiller France Services : mardi de 13h30 à 16h
- *Permanences partenaires : mardi et mercredi après-midi ou vendredi (Voir planning des permanences).

Accueil / RDV usagers :
 02 37 81 38 93

Coordination / réservations bureaux partenaires / formations et projets :
 02 37 81 90 54 / 06 02 18 01 88
msaplaloupe@terresdeperche.fr



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE VOS PROBLÈMES



Pour le déplacement efficace - Je viset avec mon adresse mail et le mot de passe de connexion, mon téléphone portable, mon identifiant et mot de passe France CONNECT (AMELI, impots.gouv.fr...)

Permanences de nos partenaires sur RDV obligatoire

(Contactez vos Conseillers France Services en cas de difficultés pour obtenir un RDV)

- ADIL 45 - 28 : 02 38 63 47 07
1er mercredi du mois
(Info et conseils des particuliers sur les questions juridiques, fiscales et fiscales du logement)
- ATEL - Point Conseil Budget : 06 16 53 80 08
1er jeudi après-midi du mois
- CARSAT Service retraite : 30 60
1er vendredi du mois
- CARSAT Service social : 36 46 (dite "service social")
Mardi
(Arrêt / accident de travail de longue durée...)
- CICAT : 02 37 28 19 22
2ème lundi et 4ème mardi du mois
(Addictions - Éducation spécialisée/psychologie)
- CIDFF : Contactez votre Agent France Services
Le mardi matin (Permanence en visio)
(Informations droit des Familles et des Familles)
- COMITÉ DU BASSIN DE L'EMPLOI : 02 37 53 63 28
3e mardi matin du mois (et ponctuellement)
(Accompagnement à l'emploi)
- 2 mercredis matins par mois
(Accompagnement à la mobilité)
- CONCILIATEUR DE JUSTICE : 06 70 53 51 54
Selon planning
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL : 02 37 53 57 30
Le lundi, mardi et jeudi matin
(Assistance sociale)
- 1er jeudi après-midi du mois
(Agent de l'ère sociale)
- Mercredi matin
(Agent social)

- DDRP : Contactez votre Agent France Services
Le lundi après-midi
- MANPOWER : 02 37 53 66 00
1er jeudi matin du mois
(Service recrutement)
- MISSION LOCALE : 02 37 52 57 71
Mardi et jeudi
(Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, sortie du système scolaire, en recherche d'emploi/formation)
- PÔLE SANTÉ PUBLIQUE 28 : 02 37 53 54 00
2ème jeudi après-midi du mois
(Vaccination hors vaccins liés aux voyages à l'étranger, public sans médecin généraliste présent)
- PÔLE EMPLOI : Sur convocation
2 fois par mois
(Accompagnement global)
- Point Information Jeunesse (Association l'Elan) : 07 67 46 41 72
Mardi ou jeudi après-midi (en période scolaire)
- SOLJA (Espace Info Energie) : 02 37 21 32 71
2e lundi matin du mois
(Informations sur les travaux d'économie d'énergie avec le Agenceur / Financement)
- SPIP : Sur convocation
1 fois par mois
(Service Pérennitaire d'Insertion et de Protection)

RDV ponctuels :

Association Les Petits Frères des Pauvres, CAF (Service social/familial), CMP, CD29 (Aide Sociale à l'Enfance, Médiation Familiale, Psychologue), MSA (Service social), PJJ - LIEMO, SAEMO, UDAP (Service infirmier sur accompagnement budgétaire et médical), URAPEDA...





L'actualité communale et intercommunale



ESPACE FRANCE SERVICE DE LA LOUPE

La commune de Champrond-en-Gâtine et l'Espace France Service de La Loupe vous informent qu'un partenariat avec le Lycée d'Enseignement Agricole Privé (LEAP) de Nermont de Nogent Le Rotrou est mis en place au sein de votre territoire afin de vous proposer une initiation informatique.

L'objectif de cette initiation est de comprendre l'environnement numérique et de pouvoir utiliser internet dans les démarches de la vie quotidienne. Les bases de l'outil informatique seront vues ou revues. Cette action se déroulera sur votre commune durant plusieurs mois, à raison de deux heures par séance, soit au total 20 heures.

Durant les séances, des équipements informatiques seront mis à votre disposition, mais vous pouvez venir avec vos propres outils (tablette, ordinateur).

L'initiation est totalement gratuite, et est ouverte à toute personne âgée de 60 ans et plus.

Ce projet est intergénérationnel car des jeunes du LEAP de Nermont accompagnent les seniors et avancent ensemble vers la découverte du numérique, avec un initiateur.

Cette action est soutenue dans le cadre de la Conférence des Financeurs par le Département d'Eure-et-Loir et Eure-et-Loir MDA ainsi que la CARSAT Centre-Val-de-Loir.

Si vous êtes intéressés pour suivre cette initiation sur votre commune et participer à une réunion de présentation, nous vous invitons à compléter et adresser le coupon ci-dessous à la Mairie de Champrond-en-Gâtine ou vous rapprocher de son secrétariat.

Je soussigné(e) M./Mme

domicilié(e) au

Souhaite participer à l'initiation au numérique. (Possibilité de s'inscrire en couple).

Coupon à remettre à la Mairie

Ensemble, Seniors et Jeunes avancent vers la découverte du numérique

**INITIATION
AU
NUMÉRIQUE**

20 H MINIMUM d'animations GRATUITES

digitalseniors28@nermont.fr

VOS CONTACTS
Aléna ZILIC
Iskik KUTLU
LEAP de Nermont
CHATEAUDUN
NOGENT-LE-ROTROU
04 02 21 37 11

RENSEIGNEZ-VOUS AU PRÈS DE VOTRE MAIRIE

Actions soutenues dans le cadre de la conférence des financeurs par le Département Eure-et-Loir et le Centre-Val-de-Loir

PROGRAMME

MON MONDE NUMÉRIQUE

- Découverte de l'univers du numérique
- Création d'une adresse mail
- Lire l'actualité sur internet
- Atelier photos : transfert de photos...
- Les réseaux sociaux
- Gérer ses démarches administratives
- Les achats sur internet
- Les dangers d'internet
- Découverte Pack Office Word, Excel et PowerPoint

VOS CONTACTS

| | | |
|----------------------------|--|--|
| Aléna ZILIC Iskik KUTLU | CHATEAUDUN 2 rue de Nermont 02 37 66 60 60 | NOGENT-LE-ROTROU 35 rue de la Loupe 02 37 53 08 44 |
|----------------------------|--|--|





L'actualité communale et intercommunale

 **ADMR DE LA LOUPE**



Association locale ADMR de LA LOUPE
 ☎ 02.37.35.17.14. / ✉ contact@fed28.admr.org
www.fede28.admr.org

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.

La mission de l'ADMR est de **permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles de la naissance à la fin de vie, en proposant une large gamme de prestations et de services :**

SERVICES ET SOINS
DES SÉNIORS

ACCOMPAGNEMENT
HANDICAP

ENTRETIEN
MAISON

ENFANCE
ET PARENTALITÉ

Aide à domicile, aide à la toilette, aide aux repas, aide aux courses, aide au lever et au coucher



Transport accompagné

Livraison de repas
www.livraison-repas-admr28.fr



Téléassistance classique pour le domicile
Téléassistance mobile avec géolocalisation pour les séniors actifs
www.teleassistance-admr28.fr



Entretien du logement, Entretien du linge



Services d'aide aux familles

L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.



L'ADMR recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Participer à l'installation de téléassistances ADMR ;
- Aider au fonctionnement de l'association.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, contactez-nous !



CHUTE DES FEUILLES !! ATTENTION !!

C'est l'automne !!!!

Pendant la période de chute des feuilles, il est recommandé aux riverains de bien entretenir le trottoir face à leur domicile afin d'éviter tout risque de chute.

Rappel ! Cette consigne s'applique également lors de chute de neige...

Grâce à ce geste simple, nous pouvons éviter des accidents...





● L'actualité communale et intercommunale ●

SECTION ÉCHIQUEENNE



Section échiquéenne
de La Récré des Séniors
La Loupe

Venez
Découvrir Apprendre
Jouer
Aux échecs

Petits et Grands



Tous les mercredis
De 16h30 à 20h

De 7 à 77 ans

18 Place de la Gare
La Loupe

Pour tous renseignements :
JC Renaudot 06 45 17 81 56





● L'actualité communale et intercommunale ●



LES CAVES DE L'HISTOIRE AU CHÂTEAU DE LA LOUPE



L'équipe du Château est ravie de vous accueillir **au Château de La Loupe**, dans **Les Caves de l'Histoire**.

Un concept inédit : une expérience immersive, ludique, historique et incroyable, un vrai spectacle à vivre en famille, entre amis ou en groupe !

Le **décor immersif** dans les Caves vous plongera dans les années 40 à La Loupe, et **vous incarnerez le rôle de jeunes résistants**.

Vous serez accompagné par des personnages qui vous guideront tout au long de la visite.

Avant ou après votre visite dans les Caves, profitez du **Salon Résistance et les passages Vie en 1944 et La Loupe bombardée**, au 1er étage, pour en apprendre davantage sur l'histoire locale.

Et terminez par le **Salon Le Château** ou sur la **terrasse** pour un moment convivial.

Cette expérience est adaptée pour

- une **sortie en famille ou entre amis** le weekend,
- les **collégiens et lycéens** accompagnés de leurs **enseignants** dans le cadre du programme scolaire
- les **groupes**
- les **team-building**.

Le nombre de places est limité, alors pensez-bien à réserver votre visite sur notre site internet !

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture ainsi que toutes les informations sur :

<https://www.lechateaulaloupe.fr/>

Pour suivre toutes nos actualités et partager nos publications, **n'hésitez pas à vous abonner à nos pages sur les réseaux sociaux** : <https://www.facebook.com/lechateau.laloupe> et <https://www.instagram.com/lechateau.laloupe>

Au plaisir de vous accueillir,



L'équipe du Château

06 23 01 85 25

Le Château, Place Vauban, 28240 La Loupe





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

Les membres du conseil municipal

Le Maire : **Éric Legros**

1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet, **2^{ème} Adjoint** : Christian Bornet,
3^{ème} Adjoint : Claire Tafoiry

Les conseillers :

Christelle Bigeault, Gaël Chaboche, Jean-Luc Dubois, Séverine Guilpain,
Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Marie-France Moinet,
Jocelyne Préhu, Elisabeth Sylvestre, Joël (Placide) Zachelin



Éric LEGROS
Maire



Philippe GUILLEMET
1er Adjoint



Christian BORNET
2ème Adjoint



Claire TAFOIRY
3ème Adjoint



Christelle BIGEAULT



Gaël CHABOCHE



Jean-Luc DUBOIS



Séverine GUILPAIN



Gaëlle GUYON



Nicolas JAVOY



Yohan LAMARD



Marie-France MOINET



Jocelyne PREHU



Elisabeth SYLVESTRE



Placide ZACHELIN

Les commissions communales

✓ Urbanisme :

Gaël Chaboche, Philippe Guillemet, Nicolas Javoy, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.

✓ Voirie et Réseaux :

Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Philippe Guillemet, Joël (Placide) Zachelin.

✓ Bâtiments :

Philippe Guillemet, Gaëlle Guyon, Yohan Lamard, Éric Legros, Claire Tafoiry.

✓ Espaces extérieurs / Cimetière :

Jean-Luc Dubois, Nicolas Javoy, Jocelyne Préhu, Joël (Placide) Zachelin.

✓ Bibliothèque :

Jean-Luc Dubois, Elisabeth Sylvestre, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Bâcle, Sophie Prelle.

✓ Appel d'offres :

Maire : Éric Legros,

Titulaires : Philippe Guillemet, Séverine Guilpain, Claire Tafoiry.

Suppléants: Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Gaël Chaboche.

✓ Commission des Fêtes (organise les fêtes communales à savoir le 14 juillet, le repas de Printemps et l'arbre de Noël):

Marie-France Moinet.

✓ Finances : ensemble du conseil municipal

✓ Commission de contrôle (révision des listes électorales) :

Titulaire : Christelle Bigeault / Suppléant : Nicolas Javoy.

2 personnes hors conseil : Brigitte Berthelot, Brigitte Wardavoire.

✓ Commission Impôts :

Titulaires : Jean-Luc Guibert, Philippe Guillemet, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Brigitte Wardavoire, Joël (Placide) Zachelin,

Suppléants : Christelle Bigeault, Christian Bornet, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Jocelyne Préhu.

Les commissions intercommunales

✓ Commission Travaux - Equipements - Environnement - Assainissement :

Membres : Philippe Guillemet, Claire Tafoiry.

✓ Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) :

Délégué titulaire : Éric Legros / Délégué suppléant : Philippe Guillemet.

✓ Commission Développement économique - Tourisme :

Membres : Jean-Luc Dubois, Éric Legros.

✓ Commission Enfance Jeunesse, Affaires sociales et Citoyenneté :

Séverine Guilpain, Marie-France Moinet

✓ Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) :

Président : M. Bertrand de Lacheisserie,

Délégués titulaires : Christelle Bigeault, Philippe Guillemet. / Délégués suppléants : Christian Bornet, Nicolas Javoy.

✓ Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique (SIRP) :

Champrond en Gâtine, Montlandon, Montireau, Saint Victor de Buthon

Délégués titulaires : Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Éric Legros (Président).

✓ Territoire d'Énergie d'Eure et Loir :

Délégué titulaire : Philippe Guillemet / Délégué suppléant : Joël (Placide) Zachelin.

✓ Parc Naturel Régional du Perche (PNRP) :

Délégué titulaire : Gaël Chaboche / Délégué suppléant : Jean-Luc Dubois.

✓ Eure et Loir Ingénierie :

Délégué titulaire : Christian Bornet / Délégué suppléant : Marie-France Moinet.

✓ Correspondant défense: Philippe Guillemet.

✓ Comité National d'Action Sociale pour les agents communaux (CNAS) :

Marie-France Moinet.

✓ Aménagement - Planification:

Philippe Guillemet.

✓ Commission Impôts de la communauté de communes :

Membres : Philippe Guillemet, Éric Legros.

✓ Référent économie de la CDC pour le territoire communal :

Éric Legros.

✓ Comité de Bassin d'Emploi du pays nogentais :

Délégué titulaire : Jean-Luc Dubois, Jocelyne Préhu.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Perche

Le bureau est composé de 8 membres : le président et sept vice-présidents.

Le Président : **Éric Gérard**

vice-président Finances, Administration : René Rousselle, Maire de Combres

vice-président Urbanisme, transports et mobilité : Eric Legros, Maire de Champrond-en-Gâtine

vice-présidents Travaux - équipements / Eau - assainissement / Energie / Plan Climat Air - Energie Territorial : Martial Lecomte, Maire de Marolles les Buis et Jean-Michel Cerceau, Maire de Saint Victor de Buthon

vice-président Enfance jeunesse / Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la Citoyenneté : Christophe Barral, Maire de Saint Eliph

vice-président Economie / Promotion touristique / Maison de santé / Espaces France Services : Bruno Jérôme, 1er adjoint à la Mairie de La Loupe et Victor Provôt, Maire de Thiron Gardais

Délégués communautaires : **Éric Legros et Philippe Guillemet**





● Le résumé des conseils municipaux ●

RÉUNION DU 28 JANVIER 2023

Le conseil municipal de Champrond en Gâtine s'est réuni le samedi 28 janvier 2023 à 10 heures à la mairie en session ordinaire sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés : Christelle Bigeault pouvoir à Gaëlle Guyon
Gaël Chaboche
Jean-Luc Dubois pouvoir à Claire Tafoiry
Séverine Guilpain pouvoir à Philippe Guillemet
Nicolas Javoy pouvoir à Eric Legros
Yohan Lamard pouvoir à Marie-France Moinet
Placide Zachelin pouvoir à Elisabeth Sylvestre.

PRESENTATION DU DOSSIER REACTUALISE DE L'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DE L'INTERCONNEXION ENTRE CHAMPROND EN GÂTINE ET LES CORVEES LES YYS

Suite aux diverses remarques faites par les élus des deux communes, le cabinet VERDI a modifié le dossier de présentation en actualisant les taux de subvention et les montants de certaines de ces subventions. Cette réactualisation permet de présenter un nouveau plan de financement tel qu'il sera présenté aux différents organismes auxquels nous allons pouvoir solliciter une subvention.

Selon l'ordre du jour, il est abordé ensuite la nécessité de délibérer sur la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'interconnexion entre notre commune et celle des Corvées les Yys.

Objet de la délibération :

CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

Considérant que :

1. La commune des Corvées les Yys et celle de Champrond en Gâtine les communes ne disposent pas d'une sécurisation de leur approvisionnement en eau
2. Chaque commune dispose d'un forage de capacité allant au-delà des besoins actuels et futurs pour l'alimentation en eau potable de son territoire
3. Compte tenu de la proximité des deux territoires, la création d'une interconnexion eau potable entre les deux parties est possible et économiquement pertinente et sera à l'origine d'un moindre impact sur l'environnement ;
4. Cette interconnexion est inscrite dans le schéma départemental d'eau potable

Les communes de Champrond en Gâtine et Les Corvées les Yys ont convenu de réaliser en commun des travaux d'interconnexion de leur réseau d'eau potable sur le territoire des deux communes conformément au schéma d'interconnexion départemental.

Ces travaux relèvent des compétences simultanées des deux maîtres d'ouvrage de la manière suivante :

Considérant que chacune des collectivités a une compétence sur une partie de l'ouvrage à réaliser, les parties ont décidé, dans un souci de cohérence du projet et pour des raisons d'efficacité technique et financière, de recourir au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la présente convention et ce, en vertu des dispositions de l'article L 2422-12 du Code de la commande publique : « Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages est simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L. 2411-1 ..., ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».





Mr le Maire propose au conseil municipal que la Commune de Champrond en Gâtine réalise, pour le compte de la Commune des Corvées les Ys les études et les travaux, qui relèvent de leurs compétences respectives, et pour lesquels la concomitance de maîtrise d'ouvrage rend opportune un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

L'application de ces règles est explicitée par une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la commune de Champrond-en-Gâtine et la commune des Corvées les Ys pour la réalisation de travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre les deux communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la convention temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la commune de Champrond-en-Gâtine et la commune des Corvées les Ys pour la réalisation de travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre les deux communes.

- autorise le maire à signer ladite convention.

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ENTRE LA COMMUNE DE CHAMPROND EN GÂTINE ET LES CORVEES LES YS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet suivant :

Interconnexion des réseaux d'eau potable des Corvées-les-Ys et Champrond-en-Gâtine pour assurer la sécurisation en approvisionnement en eau.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 542 470 € HT pour les deux communes.

Considérant la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière, qui définit les modalités d'organisation de la co-maîtrise d'ouvrage,

Considérant que le projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable des communes des Corvées les Ys et Champrond-en-Gâtine pour un montant de 542 470 € HT

- adopte le plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES | HT | TTC | RECETTES TAUX PLAFOND MONTANTS |
|--------------------------|------------------|------------------|---|
| Travaux | 520 000 € | 624 000 € | DETR 15% soit 80 340 € |
| Etude pré-opérationnelle | 6870 € | 8 244 € | Conseil Départemental 15% soit 80 340 € |
| Maîtrise d'œuvre | 15600 € | 18720 € | AG Eau Loire Bretagne 30% 104 742 € |
| | | | AG Eau Seine/Normandie 77 332 € |
| | | | Autofinancement 30 000 € |
| | | | Emprunt 169 716 € |
| | | | FCTVA 108 494 € |
| TOTAL | 542 470 € | 650 964 € | 650 964 € |

- sollicite une subvention de 80 340 € au titre de la D.E.T.R. .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote cette demande de subvention à l'unanimité.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite autorisée soit 25% des crédits ouverts sur l'année budgétaire précédente.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement pour l'année 2023 dans les limites décrites ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.





RÉUNION DU 6 AVRIL 2023

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 6 avril 2023 à 20 h 30 en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés : Séverine Guilpain pouvoir à Jean-Luc Dubois
Jocelyne Préhu pouvoir à Eric Legros
Yohan Lamard pouvoir à Marie-France Moinet.

🗞 Le compte-rendu de la réunion du 5 janvier est présenté aux conseillers municipaux mais sera validé lors de la prochaine réunion.

La commune dispose de quatre budgets :

- Boulangerie
- Régie d'assainissement collectif
- Régie d'eau potable
- Budget général

Les comptes administratifs de chacun de ces budgets seront présentés au conseil municipal, qui seront votés sous la présidence de la doyenne de l'assemblée.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2022 fait apparaître en section de fonctionnement un déficit de 10 198.95 € et un résultat cumulé excédentaire de 20 744.82 €. En section d'investissement, il fait apparaître un déficit de 2 963.46 € et un résultat cumulé excédentaire de 16 551.29 €. Le compte administratif 2022 en conformité avec le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter au budget primitif 2023 20 744.82 € en recettes de fonctionnement et 16 551.29 € en recettes d'investissement.

En 2022, une pompe a été acquise pour la station d'épuration, deux pompes pour le poste de relevage et une maison ruelle du Panama a été raccordée au réseau d'assainissement collectif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BOULANGERIE

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2022 en accord avec le compte de gestion, qui présente en section de fonctionnement un excédent de 8 970.91 € qui sera reporté au budget primitif 2023 en recettes de fonctionnement et un excédent d'investissement de 59 337.09 €, qui sera reporté au budget primitif 2023 en recettes d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que le fonds de commerce a été vendu à Monsieur Jean-Yves Scaviner en 2021 pour la somme de 86 650 € et que les écritures comptables liées à la cession ont été passées en 2022, c'est pourquoi la section d'investissement est excédentaire.

Il a été noté que le prix de cette vente est exactement le même prix que celui à laquelle la commune a acheté ce fonds de commerce auquel a été ajouté quelques investissements réalisés de 2015 à 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : SERVICE EAU POTABLE

Le compte administratif 2022 fait apparaître en section de fonctionnement un déficit de 14 854.73 € et un résultat cumulé excédentaire de 28 452.73 €. En section d'investissement, il fait apparaître un déficit de 1 311.74 € et un résultat cumulé excédentaire de 6 716.93 €. Le compte administratif 2022 en conformité avec le compte de gestion est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter 28 452.73 € en recettes de fonctionnement et 6 716.93 € en recettes d'investissement au budget primitif 2023.

En 2022, il a été procédé à deux renouvellements de branchements en plomb ruelle du Panama, 37 rue du Perche et ruelle du Prieuré, le renouvellement d'un poteau à incendie à Beurepaire.





COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET GENERAL

Mr le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2022, qui se résume comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|--------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 413 072.44 | 640 572.70 |
| Recettes | 425 801.37 | 557 454.08 |
| Résultat 2022 | 12 728.93 | -83 118.62 |
| Résultat antérieur | 3 094.21 | 35 264.57 |
| Résultat cumulé | 15 823.14 | -47 854.05 |

Reste à réaliser 2022 :

| | | |
|---------------------------|---------------------------------------|---|
| Dépenses d'investissement | Travaux de restructuration de l'école | 49 351 + Vergnaud (solde 23 840 €) = 73 191 |
| Recettes d'investissement | Subventions | DETR : 57 650 + DSIL : 42 000+ FDI : 105 000 = 204 650 |

soit un résultat final à reporter au Budget Primitif 2023

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------------|----------------|----------------|
| Résultat final | 15 823.14 | 83 604.95 |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 en concordance avec le compte de gestion.

BUDGET PRIMITIF 2023 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 54 744.82 € en section de fonctionnement et à 44 896.11 € en section d'investissement. A ce budget, il est prévu le remboursement du capital de l'emprunt et l'acquisition d'un dégrilleur automatique pour la station d'épuration, qui a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du F.D.I.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

BUDGET PRIMITIF 2023 : BOULANGERIE

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 570.91 € en section de fonctionnement et à 59 337.09 € en section d'investissement. En section d'investissement, il est prévu de reporter l'excédent d'investissement en recettes et en dépenses le remboursement du capital de l'emprunt. A l'avenir, des travaux de réhabilitation du logement (ou des logements) situé au-dessus de la boulangerie pourraient être envisagés.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

BUDGET PRIMITIF 2023 : SERVICE EAU POTABLE

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 113 452.73 € en section de fonctionnement et à 37 819.66 € en section d'investissement. En section d'investissement, il est prévu de poursuivre le renouvellement des branchements en plomb et l'étude pré-opérationnelle pour l'interconnexion des réseaux d'eau avec la commune des Corvées les Ys.





Le budget des travaux d'interconnexion des réseaux sera voté ultérieurement, après avoir obtenu les résultats de la consultation des entreprises. Une subvention auprès de l'ETAT (DETR) a été demandée et la réponse est attendue. Cette demande de subvention était basée sur l'étude pré-opérationnelle du cabinet Verdi avec les deux agences de l'eau et les services du conseil départemental. La subvention, qui sera accordée sur la partie Les Corvées les Ys par l'Agence Loire-Bretagne sera de 50 % au lieu de 30 % prévu initialement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Mr le Maire informe le conseil municipal que les budgets à venir seront difficiles à équilibrer dans un contexte de forte inflation et notamment à cause des augmentations du prix de l'énergie sachant que la capacité d'autofinancement est faible. Des simulations indiquent qu'une augmentation de 5 % des taux de fiscalité permettrait de dégager des recettes supplémentaires d'environ 10 000 €.

Il est précisé que la hausse du prix de l'énergie est atténuée par le bouclier tarifaire mais le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes cette année mais plutôt tenter de faire des économies sur certains postes.

Un diagnostic énergétique des bâtiments communaux sera réalisé avec le concours d'Energie d'Eure et Loir.

Mr le Maire présente au conseil les taux des différentes taxes :

- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 37.44 %
- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 34.17 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 8.20 %

Le produit attendu des taxes s'élève à 216 291 €.

BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET GENERAL

Mr le Maire informe le conseil municipal, que la présentation du budget est un peu différente des années précédentes en raison du passage à la comptabilité M57.

Mr le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 459 871.14 € en section de fonctionnement et à 316 054 € en section d'investissement.

En section d'investissement, il est prévu les dépenses suivantes :

- Reste à réaliser travaux de l'école : 84 200 €
- Mobilier scolaire : 2 200 €
- Travaux de voirie : 40 000 €
- Terrain multisport : 66 650 €
- Achat d'un défibrillateur : 1 900 €
- Remplacement de deux fenêtres à la bibliothèque : 4 900 €
- Remplacement de gouttières 68/70 Grande Rue : 8 500 €
- Achat d'un camion : 40 000 €
- Achat d'un fourneau à la cantine : 9 200 €
- Cautions logements : 650 €
- Remboursement capital des emprunts : 10 000 €
- Déficit d'investissement reporté : 47 854 €

Les recettes d'investissement sont constituées :

- De subvention pour les travaux de l'école : 239 650 €
- Des subventions au titre du F.D.I. : 29 798.14 €
- FCTVA : 45 955.86 €
- Cautions des logements : 650 €

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2023 à l'unanimité.





DELIBERATION RELATIVE A LA FONGIBILITE DES CREDITS

Mr le Maire informe le conseil municipal, que la comptabilité M57 permet plus de souplesse budgétaire. Le conseil municipal peut en effet, déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Accord du conseil.

AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DES ACTES D'URBANISME

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre d'une convention à signer avec la préfecture.

Le conseil municipal décide de procéder à la télétransmission des actes d'urbanisme au contrôle de légalité.

MODIFICATIONS DE LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES CORVEES LES YYS

Suite aux remarques de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du service juridique d'ELI (Eure et Loir Ingénierie) de la volonté de simplifier les mouvements financiers entre les deux collectivités, il est proposé qu'au lieu d'un paiement pour chaque facture, d'opter pour un appel à participation financière au fur et à mesure de l'avancée des travaux et qu'en fin de travaux un décompte général définitif avec une répartition du reste à charge à 50 % pour chaque commune, subventions déduites soit établi.

Le plan de financement sera revu par le cabinet d'études Verdi pour tenir compte de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui va passer de 30 à 50 %.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Mr le Maire fait part au conseil que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a fait l'objet d'un débat dans le cadre du conseil communautaire comme la loi l'a défini le 14 mars 2023. Il est demandé aux 22 communes de confirmer par délibération, que ce débat a bien eu lieu.

Accord du conseil.

AVENANTS MARCHE DE TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de signer un avenant concernant le lot 8 carrelages/faïences pour le remplacement des carreaux de faïences par le modèle METRO pour un montant de 472 € HT. Accord du conseil pour signer l'avenant.

KIOSQUE DE LA BOULANGERIE

Le distributeur à pain a été installé récemment, des devis de branchement électrique ont été demandés pour permettre un comptage séparé de chaque kiosque, celui de l'EARL Les Vitriers et celui des Gâtinettes de Champrond. L'abonnement sera partagé entre les deux utilisateurs.

COMMISSION DE SECURITE POUR LA SALLE DES FETES

Mr le Maire informe le conseil qu'un avis défavorable avait été émis par la commission de sécurité dans l'attente de divers travaux et vérifications. Les travaux suivants sont à réaliser :

- le bloc de sortie de secours à supprimer à l'entrée du local de rangement,
- la vérification que les rideaux soient ignifugés,
- l'isolation du tableau électrique,
- la vérification de la puissance du fourneau,
- la vérification de la solidité de l'extension,
- la formation des utilisateurs à l'évacuation des usagers.
- l'installation d'une borne à incendie.





Mr le Maire propose au conseil municipal d'offrir un colis de produits locaux ou un repas commun aux habitants âgés de plus de 70 ans. Considérant que les colis ont été appréciés par les habitants, le conseil décide d'offrir un colis d'un montant de 28 €, qui sera préparé par l'EARL Les Vitriers.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La réfection de la chaussée entre la Table du Perche et la Place de l'église sera réalisée en mai, des sondages de la chaussée ont été faits.
- Les bordures prévues au carrefour de la route d'Illiers seront installées avant la réfection de la chaussée.
- Les bornes à incendie sont à contrôler par la commune.
- Le camion sera acheté et non pas loué afin de récupérer la TVA, de plus les charges de fonctionnement sont élevées en cas de location.
- Une demande d'installation d'un miroir a été faite en sortie de virage route de La Loupe. Une commission se réunira pour définir les endroits, qui nécessitent l'installation d'un miroir.
- Des trous sont à boucher dans le chemin de la ligne en face de Grand Bois Landry, du grattage de route sera demandé lors de la réfection de la RD923.
- Des bancs et des poubelles sont à prévoir aux abords du city-stade.
- Une ostréicultrice et un marchand de vins viennent tous les derniers vendredi après-midi du mois vendre leurs produits sur la Place de l'église, un maraicher pourrait s'y installer aussi.
- Des dispositifs de surveillance sont à prévoir dans le village et la salle des fêtes, le kiosque ayant déjà été vandalisé deux fois, sachant que l'acquisition de ce matériel est bien subventionnée.
- Le rond-point situé sur le parking de l'école a été refait avec des pavés par les employés municipaux.
- L'inauguration de l'école sera organisée quand les travaux seront terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.



RÉUNION DU 22 AVRIL 2023

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le samedi 22 avril 2023 à 10 h 30 à la mairie en session extraordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés :

- Bigeault Christelle pouvoir à Guyon Gaëlle
- Guilpain Séverine pouvoir à Guillemet Philippe
- Dubois Jean-Luc pouvoir à Tafoiry Claire
- Javoy Nicolas pouvoir à Legros Eric
- Lamard Yohan pouvoir à Moinet Marie-France
- Zachelin Placide pouvoir à Sylvestre Elisabeth
- Chaboche Gaël

DEMANDE DE LIGNE DE TRESORERIE

- Mr le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de solliciter une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour financer le solde des travaux de restructuration de l'école et l'acquisition d'un camion.
- Considérant que les crédits de trésorerie consentis par des établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,
- Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne, comprenant le taux d'intérêt Euribor 1 semaine + 0.95 % ainsi que les frais de dossier à hauteur de 200 €, le conseil municipal décide d'ouvrir un crédit de trésorerie de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions énoncées ci-dessus.





RÉUNION DU DU 8 JUIN 2023

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 8 juin 2023 à 20 h 30 à la salle des fêtes en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés : Elisabeth Sylvestre pouvoir à Marie-France MOINET
Yohan LAMARD pouvoir à Séverine GUILPAIN
Gaël CHABOCHE

ADHESION AU CONSEIL ENERGETIQUE D'EURE ET LOIR

Mr le Maire rappelle au conseil que ce sujet a déjà été abordé le 24 novembre 2022. La demande d'adhésion n'ayant été prise en compte, le conseil municipal doit maintenant délibérer.

Il est rappelé que les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part non négligeable de leur budget de fonctionnement.

A cet égard, soucieux d'aider ces dernières à mieux maîtriser leurs dépenses et leurs consommations d'énergie ainsi qu'à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, ENERGIE Eure-et-Loir a développé un service mutualisé de suivi énergétique des bâtiments publics. A travers l'intervention de conseillers spécialisés, ce service consiste globalement à :

- réaliser des études énergétiques sur le patrimoine bâti des communes,
- assurer un suivi (analyse des consommations et dépenses d'énergies, identification des dérives de consommation, optimisation des contrats, proposition d'actions de maîtrise de la demande en énergie, hiérarchisation des priorités...),
- accompagner techniquement et financièrement les projets de rénovation énergétique et développer les énergies renouvelables,
- sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs de locaux à l'efficacité et à la sobriété énergétique .

En accord avec ces propositions, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune, à la date du 1er juillet 2023, à la compétence Conseil énergétique développée par ENERGIE Eure-et-Loir.

Une visite des bâtiments communaux sera effectuée prochainement par une technicienne de Territoire d'Energie à la suite de l'envoi de l'inventaire des bâtiments.

L'atelier communal et l'église ne sont pas des locaux prioritaires contrairement à l'école, la salle des fêtes et la mairie.

Territoire d'Energie est une importante structure, qui permet l'achat groupé d'électricité et de gaz pour les collectivités, l'aide à l'enfouissement des réseaux, l'installation de bornes électriques pour les voitures. Grâce au bouclier tarifaire, l'électricité a peu augmenté contrairement au prix du gaz qui a été multiplié par 3.4.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Mr le Maire informe le conseil municipal que 6 bureaux d'études ont été consultés, mais qu'un seul a répondu. Il s'agit du cabinet Verdi, qui avait été retenu pour l'étude pré-opérationnelle.

L'offre présentée par le cabinet Verdi s'élève à 8 710 € HT et les options à 2 791,67 € HT.

Les options sont les suivantes :

- cahier des charges, analyse des offres et suivi du levé topographique
- suivi des essais amiante dans les enrobés
- analyse des offres du coordonnateur SPS
- suivi des essais de réception.

Considérant que les services de la commune ne sont pas en mesure de suivre un chantier d'interconnexion, **le conseil municipal, après en avoir délibéré retient l'offre du cabinet Verdi d'un montant de 8 710 € et ses options d'un montant de 3 350 € HT** pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable de Champrond-en-Gâtine et Les Corvées les Ys,





sachant que les coûts seront répartis à parts égales entre les deux communes, comme stipulé dans la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre les deux communes.

Mr le Maire fait part au conseil, que le dossier de consultation pour les travaux d'interconnexion a été envoyé à l'Echo de Brou et déposé sur la plate-forme de l'association des Maires pour une publication le 15 juin avec une remise des offres le 9 août au plus tard.

PLANNING DE DESTRUCTION DE L'IMMEUBLE 6 GRANDE RUE

Mr le Maire informe le conseil municipal, qu'il ne reste plus qu'un locataire, qui devrait partir prochainement. Un diagnostic des matériaux de construction et notamment en ce qui concerne la présence d'amiante sera réalisé avant la destruction du bâtiment.

ETAT DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOÛTE DE L'EGLISE

Une analyse en laboratoire de la peinture acrylique utilisée pour la réfection de la voûte s'est avérée inadaptée, le support de la peinture initiale étant à base d'huile de lin, la peinture ne pouvait accrocher. Des particules de peinture se décollaient régulièrement. L'ensemble sera poncé et une peinture glycérophtalique sera appliquée sur la voûte.

INSCRIPTION DE LA COMMUNE POUR L'ENFOUISSEMENT EVENTUEL DES RESEAUX EN 2025

Plusieurs tranches d'enfouissement des réseaux ont déjà été réalisées : du carrefour de la route de Combres jusqu'à la ruelle du Panama, la Place de l'église, la ruelle de la Tour et une partie de la route de La Loupe.

La prochaine tranche se situerait entre la route de Combres et la Place de l'église, soit environ 170 m de long et 35 constructions concernées.

Le coût de l'étude est de 450 €. La date prévisionnelle des travaux serait en 2025.

L'estimation des coûts et du reste à charge est difficile à estimer en raison de la contrainte de la route et des trottoirs relativement étroits à certains endroits, du passage du gaz des deux côtés de la chaussée et de l'importante ligne téléphonique reliant Paris au Mans ainsi que les nombreuses lignes téléphoniques existantes.

Accord du conseil pour réaliser l'étude au prix de 450 €.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Mr le Maire informe le conseil que sur un engagement de 331 locaux, 380 sont raccordables en tenant compte des nouveaux locaux et de la mise à jour du plan d'adressage.

En consultant le site d'Eure et Loir Numérique, il est possible d'accéder aux locaux déjà raccordables et ceux qui le seront ensuite.

CONVENTION RELATIVE AU SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE AVEC LA CDC TERRES DE PERCHE

La communauté de communes souhaite mener une réflexion globale de leur production, stockage et distribution de l'eau potable via la réalisation de schémas directeurs d'eau potable et propose de réaliser un schéma directeur d'eau potable intercommunal, ce qui permettrait de profiter d'un appel d'offres groupé et de verser la partie financière, qui correspond au reste à charge.

Un tableau récapitulatif le fonctionnement en matière de gestion d'eau potable et le coût de l'étude est présenté au conseil municipal. En ce qui concerne la commune de Champrond, le montant de l'étude s'élève à 46 000 €, la subvention est de 36 800 € soit un reste à charge de 9 200 €. Des options sont possibles : l'inventaire des branchements individuels pour 456 €.

Accord du conseil pour le lancement d'un schéma directeur d'eau potable intercommunal.

LUTTE CONTRE LES PIGEONS

Mr le Maire informe le conseil de la présence de nombreux pigeons dans le clocher de l'église. Des filets avaient été installés il y a plus de 10 ans au niveau des abat-sons du clocher. Les fixations de ces filets n'ayant pas tenu, il a été fait appel à une entreprise chargée de réduire la population des pigeons mais cette solution n'est pas pérenne.

Plusieurs propositions sont émises :

Continuer à procéder à l'élimination des pigeons avec l'entreprise Speed Intervention

Réduire la population de pigeons avec l'entreprise MEL Effarouchement, qui consiste à mettre des faucons au-dessus de la nef pour effaroucher et tuer les pigeons, le devis s'élève à 2 400 € auxquels il faut ajouter le nettoyage





du site ainsi que sa fermeture.

Placer des nouvelles menuiseries avec verres ou vitraux sur les ouvrants ronds du clocher.

Nettoyage des différents étages du clocher.

Le conseil décide de demander un devis à Speed Intervention et des conseils. Un devis de fermeture des accès sera également sollicité.

DATE DE L'INAUGURATION DE L'ÉCOLE ET DU CITY-STADE

Mr Legros indique au conseil, qu'il était difficile de faire l'inauguration de l'école tant que les travaux n'étaient pas terminés et que toutes les factures n'étaient pas réglées.

Grâce à la ligne de trésorerie, les dernières factures du marché ont été réglées et le solde des subventions pourra être demandé.

Mr le Maire propose la date du 9 septembre pour procéder à l'inauguration de l'école : accord du conseil.

Il reste aussi à fixer la date de l'inauguration du city-stade, mais il faut attendre que la piste extérieure soit réalisée. Des rencontres sportives sur tous les city-stades du territoire ont été programmées durant l'été, à Champrond ce sera le 12 juillet à 14 h (activités basket-foot à 5).

La date de l'inauguration sera à fixer en fonction des disponibilités de la salle des fêtes.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations pour l'année 2023 :

| Associations | Subventions | Associations | Subventions |
|--|-------------|---|--------------|
| Un Petit Air de Culture | 350 | Voyages scolaires (30 € par élève) | 300 |
| Coopérative Scolaire (10 € par élève x 72) | 720 | Les Petites Mains | 400 |
| Société de Pêche | 0 | Association des Parents d'Elèves | 200 |
| Perchemin | 50 | Amicale des Sapeurs-Pompiers La Loupe | 80 |
| Association Danse et Rêve | 150 | La Croix Rouge | 50 |
| A.D.M.R | 200 | Comice Agricole | 60 |
| Service d'Aide à Domicile Schweitzer | 200 | Comité des Fêtes | 2.650 |
| La Prévention Routière | 80 | Les Paniers d'Aligre | 0 |
| C.O.E.C.I.L | 40 | Passion Elevage 28 | 90 |
| Amis des Jumelages du Canton | 40 | La RurÂle | 0 |
| U.S.E.P du Perche | 50 | Association de sauvegarde du patrimoine | 500 |
| ELAN (ex Contrats Bleus) | 100 | Fondation du patrimoine | 75 |
| Stade Loupéen | 0 | JSP Thiron-Gardais | 50 |
| | | TOTAL | 6 435 |

DEMANDE D'OCCUPATION DES ANCIENS BUREAUX DE LA GENDARMERIE

Mr le Maire informe le conseil que la coiffeuse du village, Madame Gillet va effectuer des travaux dans son salon de coiffure entre septembre et novembre et qu'elle recherche un local pour continuer son activité pendant cette période.

Mr Legros lui a proposé le bureau de l'ancienne gendarmerie, qui comprend 3 pièces. Une pièce serait mise à disposition des Paniers d'Aligre et les deux autres pièces à la coiffeuse.





Accord du conseil pour lui prêter à titre gratuit le local mais elle devra prévoir l'installation d'un chauffe-eau et prendre en charge le chauffage et l'électricité. La porte d'entrée sera rénovée aux frais de la commune.

Une convention d'occupation des locaux à titre gratuit et temporaire sera signée avec Odile Gillet, sachant que l'aménagement sera à ses frais ainsi que l'assurance des locaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mise en service du kiosque pour la boulangerie :
Le branchement électrique sera financé par la commune mais doit être modifié pour permettre l'installation d'une protection différenciée.
Une convention d'occupation du domaine public sera signée avec le boulanger selon les mêmes critères qu'avec l'EARL Les Vitriers.
- Devenir du site de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie après sa démolition :
L'Habitat Eurélien avait proposé de construire 3 logements mais ce projet n'est pas jugé prioritaire par les services de l'Etat, la commune devra les relancer en fin d'année.
- Le miroir situé à la sortie du chemin du Lavoir est à remettre en place, miroir qui bouge lorsqu'il y a du vent.
- Trou profond à boucher aux Vitriers
- Des bancs, qui se trouvent à l'atelier communal sont à installer aux abords du city-stade ainsi que des poubelles.
- La première partie du busage du fossé au lotissement est prévue cette année.
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera arrêté le 27/06/2023 et l'enquête publique aura lieu en septembre/octobre prochain.
- L'acquisition du dégrilleur aura lieu en fin d'année
- Projets à venir pour augmenter les recettes de la commune :
 - Réhabilitation du logement de la boulangerie pour le mettre en location
 - Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux pour réduire les factures d'énergie.
- Tir du Feu d'artifice
Cette année, le feu d'artifice acheté en 2021 sera tiré de façon traditionnelle mais vu les risques de sécheresse chaque année, il est proposé de réfléchir à un autre mode de spectacle pyrotechnique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 .



● Etat civil ●

Décès :

LONGAVESNE Pierre le 11/09/2023

TISON Claudine le 05/12/2023





Facebook [sirtom courville](#)

Adresse <https://www.sirtom-courville.fr/>

Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu **le MARDI MATIN (*)**.

Collecte des emballages ménagers (bac jaune) : 1 semaine sur 2 selon le calendrier diffusé dans les boîtes aux lettres fin mars 2023.

Particularités de la collecte des emballages ménagers : Hameaux collectés selon le planning du Thieulin : Villemaigre, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, l'Orgerie, Les Vitriers.

⇒ Merci de mettre les containers à disposition dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin

Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les risques de dégradations par les animaux.

* : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte a lieu le lendemain du jour habituel.



Horaires déchèterie de Saint Eliph (Route du pressoir, 28240 Saint Eliph)

✓ HORAIRES D'HIVER du 1er novembre au 31 décembre

| | |
|--------------|-------------------------------|
| Lundi | : fermée |
| Mardi | : 09h00 à 12h30-13h30 à 17h15 |
| Mercredi | : 13h30 à 17h15 |
| Jeudi | : fermée |
| Vendredi | : 13h30 à 17h15 |
| Samedi | : 09h00 à 12h30-13h30 à 17h15 |
| Dimanche | : fermée |
| Jours fériés | : fermée |

✓ CONSIGNES A RESPECTER POUR ACCÉDER AU SERVICE :

- Présenter sa carte de déchèterie
- Apporter des déchets dans la limite des quotas habituels
- Rester dans votre véhicule en attendant votre tour
- Respecter les consignes données par les gardiens présents

✓ CONDITIONS MISES EN PLACE POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES AGENTS :

- Aucune aide du gardien pour le déchargement



CARTE DECHETTERIES.

Depuis le 22 Mars 2022, un nouveau système d'accès en déchèterie a été mis en place.

La demande de cette nouvelle carte d'accès s'effectue via le lien ci-dessous, munissez-vous d'un justificatif de domicile ou d'un Kbis pour les professionnels, de moins de 3 mois :

<https://dechetteries-sirtom-courville.horonet.com>

Vous devez présenter cette nouvelle carte pour accéder aux déchèteries du SIRTOM.

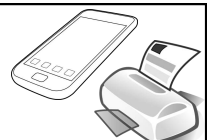
Elles sont disponibles 15 jours après réception complète du dossier en déchèteries.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter le SIRTOM au 02.37.23.32.63.

FNATH RECYCLAGE

Point de recyclage (Accessible à la mairie de Champrond)

Téléphones portables et cartouches jet d'encre
Un geste éco-citoyen pour soutenir les accidentés de la vie





Calendrier des collectes

Présentez vos bacs la veille du jour de la collecte

Champrond-en-Gâtine sauf Villemaigre, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, L'Orgerie, Les Vitriers

20
24



| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin |
|---------|---------|-------|-------|-------|-------|
| LR 1 | SA 1 | VE 1 | SA 1 | VE 1 | SA 1 |
| MA 2 | VE 2 | SA 2 | MA 2 | VE 2 | SA 2 |
| ME 3 | SA 3 | DI 3 | MA 3 | VE 3 | SA 3 |
| JE 4 | SA 4 | DI 4 | MA 4 | VE 4 | SA 4 |
| VE 5 | SA 5 | MA 5 | MA 5 | VE 5 | SA 5 |
| SA 6 | MA 6 | SA 6 | MA 6 | VE 6 | SA 6 |
| DI 7 | MA 7 | SA 7 | MA 7 | VE 7 | SA 7 |
| LR 8 | SA 8 | DI 8 | MA 8 | VE 8 | SA 8 |
| MA 9 | VE 9 | SA 9 | MA 9 | VE 9 | SA 9 |
| ME 10 | SA 10 | DI 10 | MA 10 | VE 10 | SA 10 |
| JE 11 | SA 11 | DI 11 | MA 11 | VE 11 | SA 11 |
| VE 12 | SA 12 | MA 12 | MA 12 | VE 12 | SA 12 |
| SA 13 | MA 13 | SA 13 | MA 13 | VE 13 | SA 13 |
| DI 14 | MA 14 | SA 14 | MA 14 | VE 14 | SA 14 |
| LR 15 | SA 15 | DI 15 | MA 15 | VE 15 | SA 15 |
| MA 16 | VE 16 | SA 16 | MA 16 | VE 16 | SA 16 |
| ME 17 | SA 17 | DI 17 | MA 17 | VE 17 | SA 17 |
| JE 18 | SA 18 | DI 18 | MA 18 | VE 18 | SA 18 |
| VE 19 | SA 19 | MA 19 | MA 19 | VE 19 | SA 19 |
| SA 20 | MA 20 | SA 20 | MA 20 | VE 20 | SA 20 |
| DI 21 | MA 21 | SA 21 | MA 21 | VE 21 | SA 21 |
| LR 22 | SA 22 | DI 22 | MA 22 | VE 22 | SA 22 |
| MA 23 | VE 23 | SA 23 | MA 23 | VE 23 | SA 23 |
| ME 24 | SA 24 | DI 24 | MA 24 | VE 24 | SA 24 |
| JE 25 | SA 25 | DI 25 | MA 25 | VE 25 | SA 25 |
| VE 26 | SA 26 | MA 26 | MA 26 | VE 26 | SA 26 |
| SA 27 | MA 27 | SA 27 | MA 27 | VE 27 | SA 27 |
| DI 28 | MA 28 | SA 28 | MA 28 | VE 28 | SA 28 |
| LR 29 | SA 29 | DI 29 | MA 29 | VE 29 | SA 29 |
| MA 30 | VE 30 | SA 30 | MA 30 | VE 30 | SA 30 |
| ME 31 | SA 31 | DI 31 | MA 31 | VE 31 | SA 31 |

Légende: Collecte des ordures ménagères = Bac noir Collecte des tri sélectif = Bac jaune

Pour plus d'informations, www.sirtom-caurville.fr ou par téléphone au 02.37.23.32.63

Objectif 0 déchet dans ma poubelle noire

- Je donne une seconde vie**
Donnez ou vendez, avant de jeter vos objets ou meubles.
- Je recycle mes vêtements - 3%**
A RECYCLER
Ne jeter plus vos vêtements dans les ordures ménagères, vendez-les ou donnez les dans les bornes de ReBus.
- Je tri le verre - 4%**
A RECYCLER
Les bouteilles, pots et bocaux en verre uniquement.
- Je composte - 43%**
A COMPOSTER

Calendrier des collectes

Présentez vos bacs la veille du jour de la collecte

Champrond-en-Gâtine sauf Villemaigre, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, L'Orgerie, Les Vitriers

20
24



| Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------|-------|-----------|---------|----------|----------|
| LR 1 | LR 1 | SA 1 | MA 1 | VE 1 | SA 1 |
| MA 2 | VE 2 | SA 2 | MA 2 | VE 2 | SA 2 |
| ME 3 | SA 3 | DI 3 | MA 3 | VE 3 | SA 3 |
| JE 4 | SA 4 | DI 4 | MA 4 | VE 4 | SA 4 |
| VE 5 | SA 5 | MA 5 | MA 5 | VE 5 | SA 5 |
| SA 6 | MA 6 | SA 6 | MA 6 | VE 6 | SA 6 |
| DI 7 | MA 7 | SA 7 | MA 7 | VE 7 | SA 7 |
| LR 8 | SA 8 | DI 8 | MA 8 | VE 8 | SA 8 |
| MA 9 | VE 9 | SA 9 | MA 9 | VE 9 | SA 9 |
| ME 10 | SA 10 | DI 10 | MA 10 | VE 10 | SA 10 |
| JE 11 | SA 11 | DI 11 | MA 11 | VE 11 | SA 11 |
| VE 12 | SA 12 | MA 12 | MA 12 | VE 12 | SA 12 |
| SA 13 | MA 13 | SA 13 | MA 13 | VE 13 | SA 13 |
| DI 14 | MA 14 | SA 14 | MA 14 | VE 14 | SA 14 |
| LR 15 | SA 15 | DI 15 | MA 15 | VE 15 | SA 15 |
| MA 16 | VE 16 | SA 16 | MA 16 | VE 16 | SA 16 |
| ME 17 | SA 17 | DI 17 | MA 17 | VE 17 | SA 17 |
| JE 18 | SA 18 | DI 18 | MA 18 | VE 18 | SA 18 |
| VE 19 | SA 19 | MA 19 | MA 19 | VE 19 | SA 19 |
| SA 20 | MA 20 | SA 20 | MA 20 | VE 20 | SA 20 |
| DI 21 | MA 21 | SA 21 | MA 21 | VE 21 | SA 21 |
| LR 22 | SA 22 | DI 22 | MA 22 | VE 22 | SA 22 |
| MA 23 | VE 23 | SA 23 | MA 23 | VE 23 | SA 23 |
| ME 24 | SA 24 | DI 24 | MA 24 | VE 24 | SA 24 |
| JE 25 | SA 25 | DI 25 | MA 25 | VE 25 | SA 25 |
| VE 26 | SA 26 | MA 26 | MA 26 | VE 26 | SA 26 |
| SA 27 | MA 27 | SA 27 | MA 27 | VE 27 | SA 27 |
| DI 28 | MA 28 | SA 28 | MA 28 | VE 28 | SA 28 |
| LR 29 | SA 29 | DI 29 | MA 29 | VE 29 | SA 29 |
| MA 30 | VE 30 | SA 30 | MA 30 | VE 30 | SA 30 |
| ME 31 | SA 31 | DI 31 | MA 31 | VE 31 | SA 31 |

Légende: Collecte des ordures ménagères = Bac noir Collecte des tri sélectif = Bac jaune

Pour plus d'informations, www.sirtom-caurville.fr ou par téléphone au 02.37.23.32.63

Objectif 0 déchet dans ma poubelle noire

- Je connais les consignes de tri du bac jaune - 19%**
A TRIER
Les emballages cartonnés
Les emballages métalliques
Tous les emballages en plastique
Tous les papiers
En vrac
Ne pas imbriquer
A JETER
En sac fermé





Calendrier des collectes

Présentez vos bacs la veille du jour de la collecte

Champrond-en-Gâtine - Villemalgre, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, L'Orgerie, Les Vitriers

20
24



| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin |
|---------|---------|-------|-------|-------|-------|
| LA 1 | SA 1 | VE 3 | SA 1 | ME 3 | SA 1 |
| MA 2 | VE 2 | SA 2 | MA 2 | VE 2 | MA 2 |
| ME 3 | SA 3 | DI 4 | ME 3 | SA 3 | DI 4 |
| JE 4 | DI 5 | LA 6 | JE 4 | DI 6 | MA 5 |
| VE 5 | LA 7 | MA 8 | VE 5 | LA 7 | VE 5 |
| SA 6 | MA 9 | VE 6 | SA 6 | MA 9 | SA 6 |
| DI 7 | VE 10 | SA 7 | DI 7 | SA 7 | DI 8 |
| LA 8 | SA 8 | DI 9 | LA 8 | DI 10 | MA 9 |
| MA 9 | DI 11 | LA 10 | MA 9 | LA 11 | MA 10 |
| ME 10 | LA 12 | MA 11 | ME 10 | MA 12 | VE 11 |
| JE 11 | MA 13 | VE 12 | JE 11 | SA 13 | SA 11 |
| SA 12 | VE 14 | SA 12 | SA 12 | DI 14 | MA 12 |
| DI 13 | SA 15 | DI 13 | DI 13 | MA 15 | DI 13 |
| LA 14 | DI 16 | LA 14 | LA 14 | MA 16 | MA 14 |
| MA 15 | LA 17 | MA 15 | MA 15 | VE 17 | SA 15 |
| ME 16 | MA 18 | VE 16 | ME 16 | SA 18 | DI 16 |
| JE 17 | MA 19 | SA 17 | JE 17 | DI 19 | MA 17 |
| SA 18 | VE 20 | DI 18 | SA 18 | MA 20 | SA 18 |
| DI 19 | SA 21 | MA 19 | DI 19 | LA 21 | MA 19 |
| LA 20 | DI 22 | LA 20 | LA 20 | MA 22 | VE 20 |
| MA 21 | LA 23 | MA 21 | MA 21 | MA 23 | SA 20 |
| ME 22 | MA 24 | VE 22 | ME 22 | SA 24 | DI 21 |
| JE 23 | MA 25 | SA 23 | JE 23 | DI 25 | MA 22 |
| SA 24 | VE 26 | DI 24 | SA 24 | MA 26 | SA 22 |
| DI 25 | SA 27 | MA 25 | DI 25 | LA 27 | MA 22 |
| LA 26 | DI 28 | LA 26 | LA 26 | MA 28 | SA 23 |
| MA 27 | LA 29 | MA 27 | MA 27 | VE 29 | MA 23 |
| ME 28 | MA 30 | VE 28 | ME 28 | SA 30 | DI 24 |
| JE 29 | MA 31 | SA 29 | JE 29 | DI 31 | MA 24 |
| SA 30 | | DI 30 | SA 30 | | SA 24 |
| DI 31 | | LA 31 | DI 31 | | MA 24 |

Légende: Collecte des ordures ménagères = Bac noir Collecte du tri sélectif = Bac jaune

Pour plus d'informations, www.sirton-courville.fr ou par téléphone au 02.37.23.32.63

Objectif 0 déchet dans ma poubelle noire

- Je donne une seconde vie**
Donnez ou vendez, avant de jeter vos objets ou meubles.
- Je recycle mes vêtements - 3%**
A RECYCLER
Ne jeter plus vos vêtements dans les ordures ménagères, vendez-les ou donnez-les dans les bornes de Rebus.
- Je tri le verre - 4%**
A RECYCLER
Les bouteilles, pots et bocaux en verre s'abaissent.
- Je composte - 43%**
A COMPOSTER

Calendrier des collectes

Présentez vos bacs la veille du jour de la collecte

Champrond-en-Gâtine - Villemalgre, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, L'Orgerie, Les Vitriers

20
24



| Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------|-------|-----------|---------|----------|----------|
| LA 1 | SA 1 | VE 3 | SA 1 | ME 3 | SA 1 |
| MA 2 | VE 2 | SA 2 | MA 2 | VE 2 | MA 2 |
| ME 3 | SA 3 | DI 4 | ME 3 | SA 3 | DI 4 |
| JE 4 | DI 5 | LA 6 | JE 4 | DI 6 | MA 5 |
| SA 5 | LA 7 | MA 8 | SA 5 | LA 7 | VE 5 |
| DI 6 | MA 9 | VE 6 | DI 6 | SA 9 | MA 6 |
| LA 7 | VE 10 | SA 7 | LA 7 | DI 10 | MA 6 |
| MA 8 | SA 11 | DI 8 | MA 8 | LA 11 | MA 7 |
| ME 9 | DI 12 | LA 9 | ME 9 | MA 12 | VE 8 |
| JE 10 | LA 13 | MA 10 | JE 10 | SA 13 | SA 8 |
| SA 11 | VE 14 | SA 11 | SA 11 | DI 14 | MA 8 |
| DI 12 | SA 15 | DI 12 | DI 12 | MA 15 | DI 12 |
| LA 13 | DI 16 | LA 13 | LA 13 | MA 16 | MA 9 |
| MA 14 | LA 17 | MA 14 | MA 14 | VE 17 | SA 9 |
| ME 15 | MA 18 | VE 15 | ME 15 | SA 18 | DI 10 |
| JE 16 | MA 19 | SA 16 | JE 16 | DI 19 | MA 10 |
| SA 17 | VE 20 | DI 17 | SA 17 | MA 20 | SA 10 |
| DI 18 | SA 21 | MA 18 | DI 18 | LA 21 | MA 10 |
| LA 19 | DI 22 | LA 19 | LA 19 | MA 22 | VE 11 |
| MA 20 | LA 23 | MA 20 | MA 20 | MA 23 | SA 11 |
| ME 21 | MA 24 | VE 21 | ME 21 | SA 24 | DI 12 |
| JE 22 | MA 25 | SA 22 | JE 22 | DI 25 | MA 11 |
| SA 23 | VE 26 | DI 23 | SA 23 | MA 26 | SA 11 |
| DI 24 | SA 27 | MA 24 | DI 24 | LA 27 | MA 11 |
| LA 25 | DI 28 | LA 25 | LA 25 | MA 28 | SA 12 |
| MA 26 | LA 29 | MA 26 | MA 26 | VE 29 | MA 11 |
| ME 27 | MA 30 | VE 27 | ME 27 | SA 30 | DI 13 |
| JE 28 | MA 31 | SA 28 | JE 28 | DI 31 | MA 12 |
| SA 29 | | DI 29 | SA 29 | | SA 12 |
| DI 30 | | LA 30 | DI 30 | | MA 12 |
| LA 31 | | MA 31 | LA 31 | | SA 12 |

Légende: Collecte des ordures ménagères = Bac noir Collecte du tri sélectif = Bac jaune

Pour plus d'informations, www.sirton-courville.fr ou par téléphone au 02.37.23.32.63

Objectif 0 déchet dans ma poubelle noire

- Je connais les consignes de tri du bac jaune - 19%**
A TRIER
Les emballages cartonnés
Les emballages métalliques
Tous les emballages en plastique
Tous les papiers
En vrac
Ne pas imbriquer
A JETER
En sac fermé





Je trie, avant mon passage en déchèterie

Dépôts autorisés



AMEUBLEMENTS



TEXTILES



BOIS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



ENCOMBRANTS



DEE*



CARTONS



GRAVATS



RADIOGRAPHIES



BATTERIES



LAMPES



HUILES DE FRITURE



PILES ACCUMULATEURS



HUILES DE VIDANGE



CARTOUCHES D'ENCRE



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES



DASRI* DES PARTICULIERS

Dépôts ~~INTERDITS~~



BOUTEILLES DE GAZ



EXTINCTEURS



PNEUS



AMIANTES



MÉDICAMENTS

Conditions d'accès en déchèterie

- Présenter sa carte d'accès en déchèterie
- Respecter les quotas : 1m³ de déchets sauf déchets verts 2m³
- Respecter les horaires d'accès

Pour gagner du temps lors de mon passage

- Je trie les déchets par catégorie
- Je dissocie les matières pour quelles soient valorisées. Par exemple je démonte une table qui a un pied en métal et un plateau en verre
- Je privilégie le compostage de mes déchets verts

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter

par téléphone au 02.37.23.32.63 ou par mail sirtomcourville@wanadoo.fr

Consultez notre site internet www.sirtom-courville.fr et notre Page Facebook Sirtom Courville

* DEE : Déchets Electroniques et Electroniques—DASRI : Déchets d'activité de Soins à Risques infectieux





Numéros infos et permanences utiles

Numéros utiles

La Maison de Santé de La Loupe est située au 2, avenue du Perche à La Loupe.

La Maison de Santé de Thiron-Gardais est située au 5 rue de Gardais à Thiron Gardais .

| Médecins généralistes | | |
|-----------------------------------|--|----------------|
| BENOIT Ingrid | 14 rue de l'abbaye 28 480 THIRON GARDAIS | 02 37 49 42 63 |
| COSTANZA Gustavo | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 02 37 29 27 47 |
| DUPRAT Philippe | Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS | 01 43 21 33 33 |
| FOURATI Maher | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 02 37 54 58 55 |
| GOMEZ Ana | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 01 84 62 10 82 |
| RICOIS Amélie | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 01 84 62 62 62 |
| LABUTHIE Martine | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 01 84 62 62 62 |
| Kinésithérapeutes | | |
| BOULAY Bérénger | 14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS | 02 37 29 70 91 |
| LEBOSSÉ Guillaume | 14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS | 06 42 43 99 27 |
| HAMARD Denis | 1 Place du Marché 28 480 THIRON GARDAIS | 02 37 49 48 15 |
| MOISA Liviu MOISA Benjamin | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 02 37 81 13 92 |
| PERROT Jean-Christophe | 18 rue Marceau 28 240 BELHOMERT GUEHOVILLE | 02 37 37 05 19 |
| DEBRAY Léa | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 07 55 66 29 17 |
| Ostéopathes | | |
| BIGARD Pierre-Alexandre | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 06 80 81 13 55 |
| DUMAS MILNE EDWARDS Thibault | 14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS | 07 68 65 53 52 |
| Dentistes / Chirurgiens dentistes | | |
| HEMERY Sébastien HAMAL Siham | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 02 37 52 32 96 |
| SACCENTI Frédéric | 2 impasse de la Cerisaie 28240 LA LOUPE | 02 37 81 05 12 |
| SIMON Christian LE CAM Jordana | Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS | 02 37 49 53 18 |



SECURITE :

S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

| Psychologue | | |
|---|--|----------------------------------|
| PROUVEUR-SELTEMANN Pascale | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 02 37 52 94 38 |
| CORDEVANT Marie-Alix | 18 rue de la gare 28 240 LA LOUPE | 06 28 34 29 08 |
| Infirmiers | | |
| KASSANGO Brigitte RAMI Nathalie | Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS | 02 37 49 47 44 |
| GERNIGANT Anabelle HUET Magalie RIGOT Candyène | Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS | 02 37 49 47 44 |
| GASSELIN Laetitia BRACCAGNI Diane BOURGEOIS Sophie | Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS | 02 37 49 51 78 |
| STEITS Sandrine LORGERIE Mélanie | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 02 37 81 06 58 |
| CHAMBON Laurent BROUARD Laetitia HIRON Lydia BARENTIN Isabelle | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 02 37 81 04 88 06 31 26 13 42 |
| BLAY Cécile BLAY Estelle JEANNE Corinne | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 02 37 81 09 04 |
| Podologue - Pédicure | | |
| SIMÉAU Bastien | 15 place de l'Hôtel de Ville 28 240 LA LOUPE | 02 37 52 25 67 |
| Sages-femmes | | |
| LE GUERNIGOU Marion | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 06 84 15 03 40 |
| LE GUERNIGOU Briec | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 06 26 45 37 43 |
| DELHAYE Océane | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 07 84 81 57 82 |
| Audioprothésiste | | |
| BOUGER Fabien | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 02 37 37 86 94 |
| Pharmacie | | |
| CARUANA - GERARD - TAUREAU | 64 rue de l'église 28 240 LA LOUPE | 02 37 81 19 89 |
| LEROY-RENOU | 10 rue du Commerce 28 480 THIRON GARDAIS | 02 37 49 43 03 |
| Laboratoire d'analyses médicales | | |
| C+Bio | Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE | 02 37 81 30 00 |





ENSEIGNEMENT :

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Collège Jean Monnet | 02 37 53 58 70 |
| Ecole Champrond-en-Gâtine | 02 37 37 31 57 |
| Syndicat scolaire | |
| o gestion budgétaire et comptable | : 02 37 49 80 20 |
| o gestion administrative du personnel | : 02 37 81 15 04 |
| o facturation garderie | : 02 37 49 82 78 |



LA MAISON DES P'TITS LOUPS Crèche halte garderie

3 rue Henri Dunant à la Loupe
02 37 29 45 68

L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS -> L'ELAN

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)
Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.52.94.16
e-mail : lescontratsbleus.familles@orange.fr
Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE

Hôtel de ville
Place de l'Hôtel de Ville 02 37 81 29 59
28240 La Loupe Email : cdc@terresdeperche.fr
www.terresdeperche.fr

PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche

02 37 29 09 29
1 Bis rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Email : urbanisme.habitat.perche@gmail.com

LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

18 rue de La Gare 28240 La Loupe Tél : **02 37 81 38 93**

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Site Internet de Champrond en Gâtine : Vie quotidienne / Ecole / Les assistantes maternelles

Permanences

| Association / organisme | Jour et Heure | Lieu | Téléphone |
|---|--|--|---|
| ADMR (Aide à domicile en milieu rural) | Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous | 11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe | 02 37 29 90 59 |
| Pôle Emploi | Lundi, Mardi et Mercredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 12h45 à 16h45 Jeudi : 8h45 à 12h45 Vendredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 13h15 à 15h45 | 50, rue Emile Gohon Nogent le Rotrou | Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42 |
| ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM) | Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous | 16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe | 02 37 53 57 30 02 37 25 62 29 |
| F.N.A.T.H (Fédération Nationale des acciden- tés du travail et des handicapés) | 4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai- juillet -septembre-novembre | Mairie de la Loupe 15h30 - 16h30 | |
| SECURITE SOCIALE | Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 | 12 rue de la Bruyère La Loupe | 02 37 81 07 77 |
| Office du tourisme | Mardi et Samedi 10h00 à 12h00 | Place de la Gare La Loupe | 02 37 81 24 00 |
| FRANCE SERVICES de La Loupe (LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC) | | 18 rue de la Gare La Loupe | 02 37 81 38 93 |
| RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe | Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h - 14h à 16h | | 02 37 81 38 93 |
| Mission locale MILOS | mardi sur RDV | | 02 37 52 57 71 |
| CARSAT service social | jeudi sur RDV | | 36 46 |
| CARSAT service retraite | 1er vendredi du mois sur RDV | | 39 60 |
| CAF service social | jeudi sur RDV | | 02 37 27 45 45 |
| PETR J'éco-RENOV' | 2ème lundi matin sur RDV | | 02 37 29 09 37 |
| CBE (Comité Bassin Emploi) | 3ème mardi matin | | 02 37 53 61 28 |
| Manpower | 1er jeudi matin du mois | | 02 37 53 66 00 |





~Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ~

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Des crottes de chien dans les rues ...

Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!!



Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

Merci d'avance.

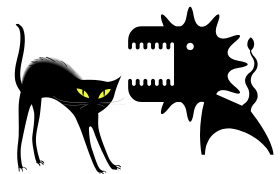


Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Entretien des trottoirs ...



Comme cela est le cas par temps de neige, nous remercions les riverains de :

- o balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation,
- o désherber au pied du mur des habitations et des murs d'enceinte.





Les services communaux et intercommunaux

≈ Votre Mairie ≈ ≈ Champrond en Gâtine ≈

Tel : 02-37-49-80-20
E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie :
Le mardi de 17h à 19h : M. Legros Eric
Le jeudi de 17h à 19h : M. Guillemet Philippe
Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d’emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer, si votre habitation est raccordée au réseau d’assainissement, votre date d’emménagement.
- ✓ inscrire vos enfants à l’école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toute visite de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.



≈ Service communal d’eau potable et d’assainissement ≈



Pensez à la mensualisation pour 2024 : inscription avant le 31 décembre 2023

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d’eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d’ouvertures.

En cas d’urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter
M. Christian BORNET au 06.86.07.59.55 ou M. Eric LEGROS au 06.14.17.86.47.

▪ **LE SERVICE MUNICIPAL D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT** ▪

Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l’année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d’année prochaine un échéancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l’année précédente et 1/10ème de l’abonnement.

Le prélèvement s’effectuera le 10 de chaque mois.

Suite au relevé du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l’autorisation de prélèvement à la mairie.





● L'actualité communale et intercommunale ●



ASSAINISSEMENT COLLECTIF / LES LINGETTES À LA POUBELLE

**MÊME BIODÉGRADABLES
PAS DE LINGETTES
DANS LES TOILETTES !**



**AYEZ LE BON RÉFLEXE,
JETEZ VOS LINGETTES À LA POUBELLE !**



INFO SUR LE « PLAN NEIGE » DE CHAMPROND

Actuellement, il existe trois structures capables de débloquer notre réseau routier :

- * Les déneigeuses du conseil départemental (camions orange ou blanc)
- * Le tracteur communal équipé d'une lame
- * L'aide des agriculteurs locaux (parfois missionnés par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, mais aussi et surtout pour des missions de solidarité)



Pour être efficace, des priorités sont établies pour répondre aux urgences. En effet, les moyens déployés seront plus rapides pour dégager une route donnant accès à des personnes nécessitant des soins (Accès infirmières, ambulances, ...).

La deuxième priorité est de faciliter les actifs à rejoindre les axes départementaux pour se rendre sur leur lieu de travail (vers les gares de La Loupe ou Courville, Axe Chartres - Nogent)

Nous invitons donc toutes les familles à déclarer les personnes fragiles nécessitant un passage régulier des services médicaux à la mairie en période hivernale au 02 37 49 80 20.

La municipalité pourra réorienter le tracteur communal en cas d'extrême urgence déclarée.



Nous vous conseillons de télécharger sur votre Smartphone l'application gratuite PaneauPocket afin de disposer des informations en temps réel publiées par la mairie, en complément du site internet www.champrond-en-gatine.fr.

Suite à des décrets préfectoraux ou du Conseil Départemental, ou encore des consignes de notre regroupement pédagogique, le transport scolaire pourra être interrompu. Le syndicat scolaire informera également les familles via les moyens de communication tels que Site internet, téléphone, ... Sous l'autorité de la commune, des axes communaux ou départementaux pourront être fermés à la circulation de façon temporaire. Pour le confort et la sécurité de chacun, des déviations seront mises en place.



En cas de grosses congères, les 2 routes concernées par un avis de fermeture sont D129 (Champrond-en-Gâtine > Beaurepaire) et la portion entre « le Moulin » et « l'Aiguillon »
Le passage par la route de Combres via « la Graiserie » ou la route d'Illiers serait privilégié.

La commune :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessus sont traités par le conseil départemental d'Eure et Loir.

Les axes **orange**s sont déneigés par les services municipaux.

Les routes de couleur **violet**s pourraient être fermés à la circulation exceptionnellement.

Il faut savoir que notre commune est très étendue, il faut environ 4h30 de travail avec le tracteur communal pour déneiger les routes de notre compétence.

Il arrive parfois, que les agents communaux fassent plusieurs passages dans la même journée.

La municipalité invite les riverains à la patience lors des fortes chutes de neige.

Le tracteur de la commune parcourt environ 19 kms de voirie à chaque passage.

Le centre du village :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessous sont traités par le conseil départemental d'Eure et Loir.

Les axes **orange**s sont déneigés par les services municipaux.

Les employés communaux concentreront leurs efforts pour rendre accessibles au plus vite les commerces indispensables et axes permettant d'atteindre les routes départementales.

ATTENTION !

LA LOI RAPPELLE QUE CHAQUE PROPRIÉTAIRE, CHAQUE LOCATAIRE EST RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT FACE À SON DOMICILE.

GRÂCE AUX EFFORTS DE CHACUN, LE RÉSEAU PIÉTONNIER PEUT ÊTRE AINSI RAPIDEMENT PRATICABLE.

Document à conserver.

La municipalité remercie tous les agriculteurs locaux pour l'entraide lors des périodes neigeuses.

